

**Guide pour l'exportation vers le Japon (denrées alimentaires) 2011  
<Fruits de mer et aliments transformés >**

**Organisation Japonaise du Commerce Extérieur (OJCE)**

**Division de la Coopération au Développement  
Département du Commerce et de la Coopération Economique**

**Mars, 2011**

# **Guide des exportations vers le Japon (denrées alimentaires) 2011**

Publié en Mars 2011

Edité et publié par:

L'Organisation Japonaise du Commerce Extérieur (OJCE)

Division de la Coopération au Développement

Département du Commerce et de la Coopération Economique

Ark Mori Building 6F, 12-32 Akasaka 1-CHOME, Minato-Ku, TOKYO

107-6006 JAPON

TEL:+81-3-3582-5770

FAX:+81-3-3585-1630

Copyright (C) 2011 OJCE. Tous droits réservés.

## 9. Fruits de mer et produits transformés

Ce chapitre définit les fruits de mer et les produits transformés conformément au code H.S. du plan des tarifs (Fig. 9-1), couvrant les importations, les fruits de mer en conserve et les produits en pâte transformés qui sont distribués au Japon. Les fruits de mer vivants ne sont pas inclus dans ce chapitre.

**Fig. 9-1: Chapitre du cadre des fruits de mer et des produits transformés**

Catégorie	Description	code H.S.
crevettes	Langouste et autres écrevisses de mer (Palinurus spp., Panulirus spp., Jasus spp.)	0306.11,21
	Homards (Homarus spp.)	0306.12,22
	Crevettes	0306.13,23
	Autres crevettes	0306.19-010, 0306.29-110,210
Crabes	crabes royaux	0306.14-010,0306.24-110
	Le crabe des neiges (Chionoecetes spp.)	0306.14-020,0306.24-121,129
	Etrilles (Portunus spp.)	0306.14-030,0306.24-130
	crabes en crin de cheval	0306.14-040,0306.24-140
	Autres crabes	0306.14-090,0306.24-150,190,200
Thons (du genre Thunnus)	Thons blancs ou germons (Thunnus alalunga)	0302.31,0303.41
	Thons à nageoires jaunes (Thunnus albacares)	0302.32,0303.42
	Listaos ou bonites à ventre rayé	0302.33,0303.43
	Thons obèses (Thunnus obesus)	0302.34,0303.44
	Thons rouges (Thunnus thynnus)	0302.35,0303.45
	Thons rouges du sud (Thunnus maccoyii)	0302.36,0303.46
	Autre	0302.39,0303.49
	Thons (du genre Thunnus), filets	0304.19,29
	La chair de thons	0304.99.991,994,999 Note)
Œufs de poissons	Œufs de Nishin (frais, réfrigérés, congelés)	0302.70-010,0303.80-010
	Œufs de Nishin (séchés, fumés, salés ou en saumure)	0305.20-010
	œufs de Nishin (préparé)	1604.20-011,012
	Œufs de Tara (de frais, réfrigérés, congelés)	0302.70-020,0303.80-020
	Œufs de Tara de (séchés, fumés, salés ou en saumure)	0305.20-020
	Œufs de Tara (de préparation)	1604.20-015
	Œufs de salmonidés de (séchés, fumés, salés ou en saumure)	0305.20-030
	Œufs Nishin sur les enchevêtrements (séchés, fumés, salés ou en saumure)	0305.20-040
	D'autres poissons œufs (frais, réfrigéré, congelé)	0302.70-090,0303.80-090
	Autres œufs de poissons (séchés, fumés, salés ou en saumure)	0305.20-090
	autres œufs de poissons (préparés)	1604.20-019
	Ikura	1604.30-010
	Caviar et ses substituts	1604.30-090
Fruits de mer transformés	Poisson séché (salmonidés)	0305.59-010
	Poisson séché, Nishin (Clupea spp.), Tara (Gadus spp., Theragra spp. et Merluccius spp.), Buri (Seriola spp.), Aji (Trachurus spp. Decapterus spp.) et Samma (Cololabis spp.)	0305.59-020
	Poisson séché (autre)	0305.59-090
	Autres poissons préparés	1604.20-020
Mollusques	Poulpe (Poulpe spp.)	0305.51,0305.59-100
	Poulpe (Poulpe spp.) Préparé	0305.59-200

Note) La catégorie 0304.99.999 est incluse dans le thon parce que la majorité des produits de cette catégorie sont considérés comme étant des thons.

### I. Les dispositions à prendre pour les exportations et les ventes au japon

#### 1. Les lois importantes et les règlements institutionnels

##### (1) Les règlements et procédures requises d'importation vers le japon

L'importation des fruits de mer et la transformation des produits sont régulées principalement par les lois suivantes :

- 1) Loi sur les échanges et le commerce extérieur, 2) la loi sur l'hygiène alimentaire, 3) la loi douanière

#### < Loi sur les échanges extérieurs et le commerce extérieur >

L'importation des fruits de mer est soumise à des restrictions, comme suit :

- Quota d'importation - Approbation des importations - accusé de réception des importations (accusé de réception précédent /accusé de réception au moment du dédouanement)

a) Quota d'importation

les différents genre de fruits de mer sont reconnu étant soumis à un quota d'importation sous la loi sur les échanges et le commerce extérieur ; et les importateurs de fruits de mer doivent obtenir le quota d'importation et l'accord d'importation du ministère du commerce :

[Sujets]

- Hareng, (nishin), morue (tara) , maquereaux, sardine , limande à queue jaune, balaou, pétoncles, calmar , etc. (vivants, frais, réfrigérés, congelés, filets, ou secs)

Il y a quatre différentes allocations qui sont l'allocation aux entreprises commerciales (allocation basée sur les dossiers antérieurs), L'allocation à l'opérateur de pêche, l'allocation au consommateur et l'allocation sur la base du premier venu. Les nouveaux importateurs qui n'ont pas d'expériences devraient formuler une demande principale pour l'allocation sur la base du premier venu (l'allocation peut se faire par croquis), autrement dit, ils pourraient recevoir une réallocation de la part de ceux qui l'ont déjà.

b) l'approbation d'importation

Pour importer ce genre de fruits de mer suivant ; l'agrément doit provenir à l'avance du ministère du commerce :

[Sujets]

- Thon rouge (ceux élevés dans l'océan atlantique ou dans la mer méditerranéenne et gardes frais ou congelés)
- Thon rouge du sud (ils sont conservés frais ou congelés excluant ceux d'Australie ; nouvelle Zélande; les Philippines ; la Coré du sud ; ou Taïwan)
- Thons obèse et préparés (ceux de la Bolivie/Géorgie) et, les crustacés, et autres invertébrés marins, puis la nourriture préparée à base, les crustacés et les mollusques

c) Reconnaissance:

Pour importer ces différents fruits de mer suivants ; une note doit être obtenue à priori du ministère du commerce avant l'importation:

[Sujets]

- le thon rouge congelé; le thon du sud ; le thon obèse et le poisson épée
- Le thon (sauf le germon ; le thon rouge ; le thon rouge du sud ; et le thon obèse) Et le marlin (excepte le poisson épée) qui sont importés par bateau (conservés frais ; surgelés)

d) reconnaissance au dédouanement

Pour importer ces catégories de fruits de mer suivants, les documents exigés doivent être soumis Y compris un certificat de statistiques, certificat de pêche et certificat de réexportation pour obtenir une reconnaissance douanière :

[Sujets]

- Thon rouge (frais, surgelé)
- Thon rouge du sud (rouge frais, surgelés)
- Poissons épée (surgelé)

**<Loi sur hygiène alimentaire publique >**

Les interdictions d'importations peuvent être imposées sur les denrées alimentaires, s'ils contiennent des additifs, des pesticides ou tout autre ingrédient interdit au Japon, quand leur limite excède les limites approuvées, ou lorsque les mycotoxines sont en quantité excessive, etc. Les fruits de mer et les aliments transformés devraient être testés avant l'importation. Si les quantités sont supérieures aux normes Japonaises, cela devra être communiqué. En accord avec la notification n°370 du ministère de la santé, du travail ; et de la prévoyance sociale, la loi sur l'hygiène alimentaire publique, les normes et les critères pour les aliments et les additifs délivrés sous la loi de l'hygiène alimentaire, et les normes des résidus de pesticides etc... (y compris les additifs alimentaires et les médicaments pour les animaux) qui font partis, Les fruits de mer et les aliments transformés sont sujets à la loi sur l'hygiène alimentaire qui est conduite pour accéder aux genres et aux détails des ingrédients brutes pour examiner les types et les contenus additifs ; les résidus de pesticides ; mycotoxines et ainsi de suite (etc...)

Les normes des résidus de pesticides adoptaient un system négatif jusqu'en 2006 ; sous lesquels les pesticides ne devraient pas être soumis au control si cela n'était pas nécessaire. Les modifications de la loi présente une liste positive du système ; et la distribution des produits est maintenant interdite s'ils contiennent un niveau spécifique de pesticides ; etc. même s'il n'y a pas d'exigence établie. La liste positive du system s'applique à toutes les denrées alimentaires y compris les fruits de mer qu'ils proviennent de la pêche ou de l'élevage.

En 2011, des fruits de mer qui sont soumis au contrôle obligatoire sous l'ordre du ministère de la sante (toutes sortes de vérifications recommandées de faire par le ministère de la santé pour les denrées alimentaires qui ont un grande potentiel d'être en violation de la loi sur l'hygiène alimentaire), les éléments qui sont obligatoirement soumis au contrôle peu importe le pays d'origine sont le saumon, et le thon rouge. En plus les crevettes élevées et celles produites en Thaïlande (acide oxolinique), les crevettes produites au Vietnam ( chloramphenicol, nitrofurans ..) sont aussi soumises au contrôle obligatoires.

les limites prescrites approuvées dans les contrôles sont de 0,002 ppm pour l'acide fenitrothion et de 0.01ppm pour l'acide triazophos, le nitrofurans et le chloramphenicol ne devraient pas être détectés dans les aliments.

#### **<Loi douanière>**

La loi sur les douanes, l'importation de produits avec une étiquette qui ne donne pas les vrais informations sur l'origine et le contenu du produit est interdit, etc.

#### **(2) Règles et Procédures requises lors de la vente**

Il n'y a pas de loi spécifique applicable à la vente des fruits de mer et les produits transformés. Les règles pertinentes à la vente sont résumées ci-dessus.

#### **< La loi sur l'hygiène alimentaire >**

Sous la loi sur l'hygiène alimentaire, la vente de produits contenant des substances nuisibles ou toxiques ou de produits mal entretenus est interdite. La vente de fruits de mer, de produits transformés en conserves et leurs emballages sont soumis à un étiquetage obligatoire sous la loi sur l'hygiène alimentaire. Les informations concernant l'étiquetage des additifs, des informations relatives aux allergies, des ingrédients brutes, l'origine et la modification génétique etc. sont obligatoires.

#### **< La loi de la responsabilité du produit >**

Les produits de pêche (une grande variété de produits hormis ceux qui ne sont pas transformés) sont soumis à la loi sur la responsabilité du produit, et il faudrait faire attention concernant la sécurité des produits, des conteneurs et emballages en rapport avec les sujets tel que l'intoxication alimentaire.

La loi sur la responsabilité du produit stipule la responsabilité des fabricants, etc. pour les dommages causés aux consommateurs par les défauts du produit. Les importateurs sont classés dans catégorie de fabricants etc. Ceci est basé sur la volonté de tenir les importateurs pour responsable, de dommages parce qu'il serait difficile pour les consommateurs victimes d'entrer en contact avec les fabricants étrangers, pour les torts qu'ils leur auront causés. Les réclamations pour compensation contre les fabricants étrangers sont considérés être le problème des importateurs, indépendamment de la loi sur la responsabilité du produit.

#### **<Loi sur les transactions commerciales spécifiées >**

La loi sur les transactions commerciales spécifiées stipule la protection de l'intérêt des acheteurs dans les transactions commerciales directes établies avec les consommateurs. Les ventes de fruits de mer et les produits transformés en utilisant les méthodes tels que les commandes par mail; la commercialisation directe, le télémarketing, etc. sont soumis aux provisions de la loi sur les transactions commerciales spécifiées.

#### **< Loi sur la promotion du tri des ordures et le recyclage des conteneurs et emballages >**

Sous la loi sur la promotion du tri des ordures et le recyclage des conteneurs et emballages, les importateurs etc... qui vendent des produits en utilisant des conteneurs et emballages qui sont contrôlés par la loi (les conteneurs et emballages en papier, et les emballages et conteneurs en plastiques, etc.) devraient être responsables du recyclage (cependant; les petites entreprises de fabrications en dessous de certain nombre sont exclues d'entre les entreprises soumises à cette loi).

## **2. Procédures**

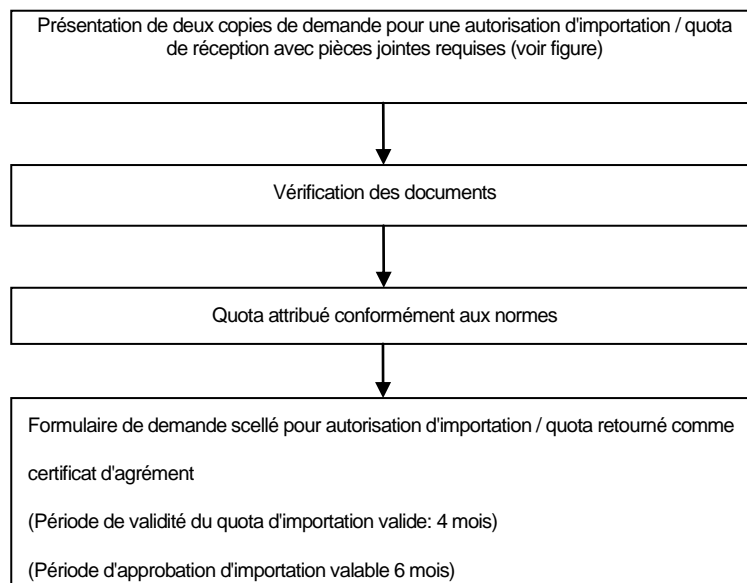
### **(1) procédures d'autorisation d'importation et des ventes**

#### **< Contrôle d'importation >**

##### **a) quota d'importation**

Les informations nécessaires sur le quota d'importation sont publiées dans le journal officiel et les sites internet, du ministère de l'économie du commerce et de l'industrie, y compris la qualification de la demande, les quantités attribuées, la date applicable, l'endroit d'origine applicable (l'importation n'est pas permise pour des pays qui ne sont pas sur la liste), basé sur lequel la demande devra être faite.

Les procédures clés sont présentées dans le diagramme sur la fig. 9-3; la demande pour le quota d'importation doit être soumis d'avance au ministère du commerce (à travers le bureau de l'agriculture et des produits marins, le département de contrôle, le bureau de la coopération du commerce et de l'économie). Après l'obtention officielle de la fiche scellée la procédure d'importation débutera.

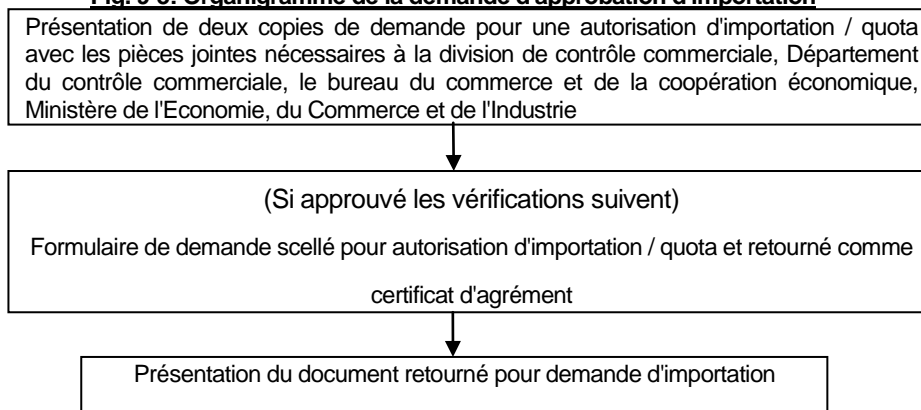
**Fig. 9-2: Organigramme de l'application du quota d'importation**

Source: Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie

b) L'approbation des importations

After receiving a returned officially sealed application form, the importing procedure will be started.

Les procédures clés sont illustrées dans le diagramme de la fig. 9-3 ; un formulaire de demande doit être soumis d'avance au ministère du commerce (par le département de contrôle, le bureau du commerce et de la coopération économique). Dès la réception d'un retour officiel du formulaire scelle, la procédure d'importation débute.

**Fig. 9-3: Organigramme de la demande d'approbation d'importation**

Source: Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie

c) Les attestations de l'importation

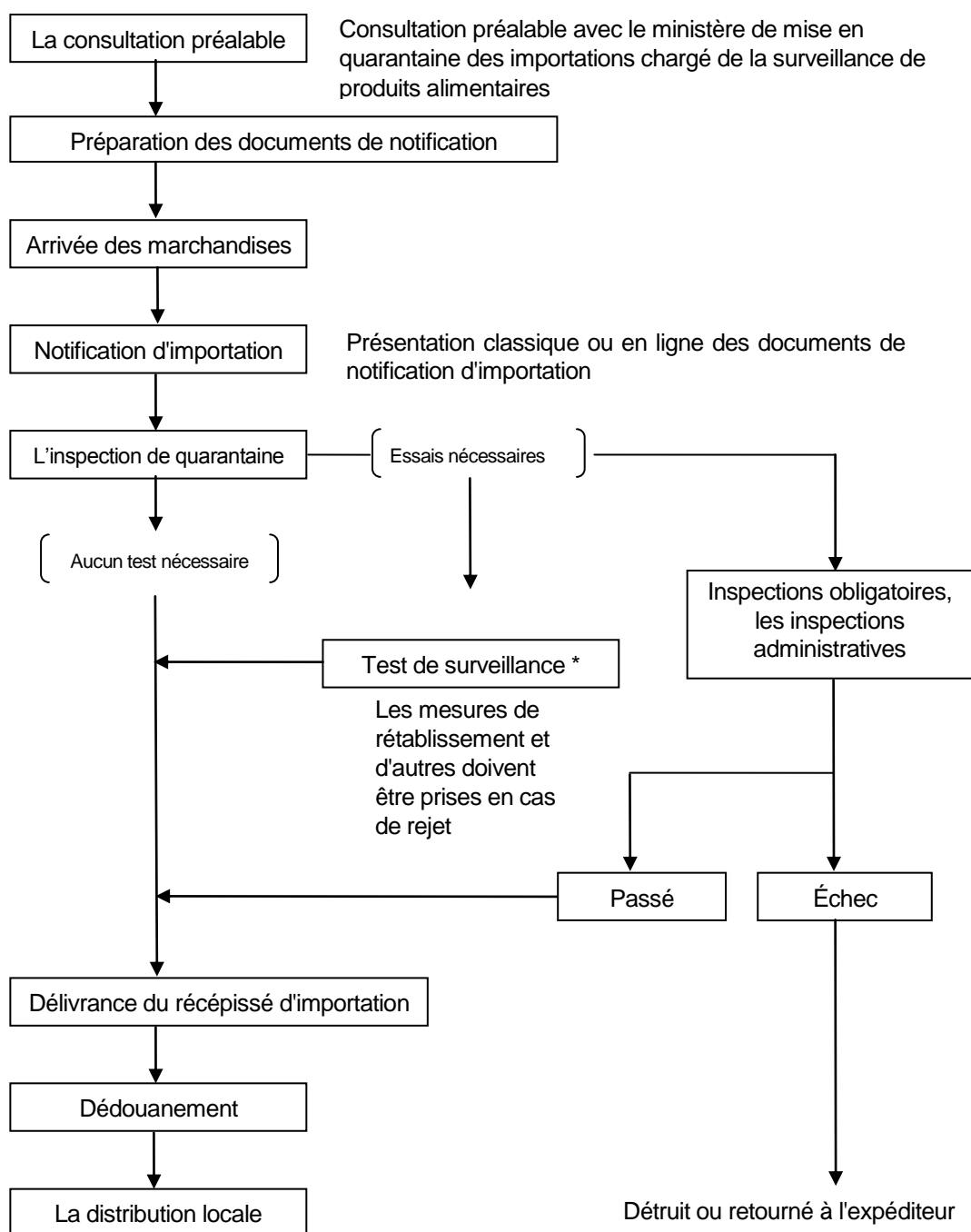
Pour importer le thon par bateau (en dehors du germon, le thon rouge, le thon rouge du sud, le thon obèse) les documents exigés (se référer à la section suivante) doivent être soumis pour la demande. Après la reconnaissance délivrée par le ministère du commerce, la procédure d'importation devrait commencer. Pour importer les thons rouge frais ou congelés, le thon du sud, le poisson épée, l'attestation devrait être présentée aux douaniers pour l'obtention d'un récépissé d'importation.

**< Contrôle de l'hygiène alimentaire >**

Au cas où les produits sont trouvés inappropriés pour l'importation, des mesures telles que la destruction ou le retour à l'expéditeur sont prises (Fig. 9-5). Sous la loi sur l'hygiène alimentaire, les documents requis (se référant à la suite de la section) doivent être soumis au moment du renseignement du formulaire de contrôle auprès du département des services alimentaires de surveillance des postes de la quarantaine, le ministère de la sante, du travail et de la prévoyance sociale. L'inspection est effectuée à l'endroit où il a été décidé nécessaire, pour les vérifications des normes et des critères de sécurité, ou les questions de sécurité à l'état initial de révision. Si à l'issue des vérifications et inspections, aucun problème n'a été détecté conformément à la loi, l'attestation d'enregistrement est renvoyé, lequel devrait être soumis par le candidat, avec les documents de douanes, après avoir renseigné le formulaire de demande pour l'importation.

**< La douane >**

Sous la loi des affaires douanières ; la déclaration de l'importation douanière doit être faite par les importateurs eux même ou déléguée a ceux qui sont qualifiés et reconnu comme étant des spécialistes de douane (y compris les agents de douanes). Pour accepter l'entrée au japon de produits provenant d'un pays étranger, une déclaration d'importation doit être déposée au bureau de douane compétent pour lieu de contrat ou la cargaison sera gardée provisoirement. La cargaison devra d'abord subir des inspections requises, et sous le paiement des droits de douanes national et la taxe à la consommation locale et nationale, le permis d'importation serait en principe donné.

**Fig. 9-4: Organigramme de la procédure d'importation**

Source: Ministère de la santé, du travail et de la prévoyance sociale

\* Importations alimentaires suivant la notification d'inspection, menée par les stations de quarantaine MHLW selon le plan annuel



**(2) Documents requis**

Les documents demandés pour l'importation sont résumés ci-dessous dans la Fig. 9-5 en fonction des autorités à qui chaque document est soumis.

**Fig. 9-5: Les documents requis pour le dédouanement des importations**

Soumis à	Documents requis	Fruits de mer	Produits transformés
<b>&lt; quota d'importation &gt;*1</b> Bureau des produits Agricoles et des eaux, Division du contrôle commerciale, Département du contrôle commerciale, le bureau du commerce et de la coopération économique, Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie	Formulaire de demande d'autorisation d'importation / quota	△	—
<b>&lt;approbation des importations &gt;*2</b> Bureau des produits agricoles et marin, Division de la politique commerciale contrôle, Trade Control Département, le département commerciale de contrôle, le bureau du commerce et de la coopération économique, Ministère de l'Economie, Division du commerce et de l'industrie, Département de la gestion des ressources, l'Agence des pêches	Formulaire de demande d'autorisation d'importation / quota	△	—
	Contrat d'importation	△	—
	Accusé de réception par l'Agence des pêches	△	—
Reconnaissance d'importation (avant le dédouanement) > * 3 Bureau des produits Agricoles et marin, Division de la politique commerciale de contrôle, Département de contrôle commerciale, Bureau du commerce et de la coopération économique, Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie	Formulaire de demande d'accusé de réception	△	—
<b>&lt; Reconnaissance d'importation (sous la présentation du formulaire de dédouanement) &gt; * 4</b> Bureau des produits Agricoles et marins, Division de la politique commerciale de contrôle, Département de contrôle commerciale, Bureau du commerce et de la coopération économique, Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie	Attestation des statistiques de thons Rouge *5	△	—
	Attestation des statistiques de thons rouges du Sud*5	△	—
Département de contrôle des denrées alimentaires Importés services des stations de quarantaine, Ministère de la Santé, du Travail et de la Prévoyance sociale (Inspection sanitaire alimentaire en vertu de la Loi sur l'hygiène alimentaire)	Formulaire de notification pour l'importation de denrées alimentaires	—	○
	Tableau de Matériel / composant	—	○
	Tableau des flux de production	—	○
	Tableau des résultats d'analyse émis par l'institut d'inspection désigné (s'il y a un casier d'importation)	—	○
Bureaux des douanes locales (Dédouanement en vertu de la Loi sur les douanes)	Déclaration d'importation	○	○
	Facture	○	○
	liste d'emballage	○	○
	Connaissance (B / L) ou aérien	○	○

Source: Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie, ministère de la santé du travail et de la prévoyance sociale

\*1: Pour l'importation des articles non libéralisés

\*2: Pour l'importation des articles suivants : (1) saumon, la truite et la nourriture préparée ;(2) les poissons, les crustacés, les mollusques, et les algues, (3) les denrées alimentaires dont le pays d'origine ou d'enregistrement fait partie

des pays comme l'Iraq, le Belize, les Honduras et la Guinée équatoriale; (4) les plantes, les animaux, et les aliments transformés, cités dans les annexes 2 et 3, la convention sur le commerce international des espèces de la faune sauvage et la flore (CITES) en danger

\*3: Pour l'importation du thon; marlin etc.

\*4: Pour l'importation du thon frais ou thon rouge ou celui du sud

\*5: le document contient des informations sur chaque transaction tel que les données sur le commerce du thon obèse rouge ou le thon rouge du sud, qui en principe nécessite la reconnaissance de l'autorité en ayant le drapeau du pays sur le bateau de pêche qui fait la pêche du thon ou l'organisation industrielle dans les pêcheries du pays.

### 3. les autorités compétentes

**Fig. 9-6: contacts des autorités compétentes**

Loi sur les échanges et le commerce extérieurs	Division de la politique de contrôle commerciale, Bureau du commerce et de la coopération économique, Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie	TEL: +81-3-3501-1511 <a href="http://www.meti.go.jp">http://www.meti.go.jp</a>
Loi sur l'hygiène alimentaire	Division de l'inspection et de la sécurité, Département de la sécurité alimentaire, Bureau de la sécurité pharmaceutique et alimentaire, Ministère de la santé, du travail et de la prévoyance sociale	TEL: +81-3-5253-1111 <a href="http://www.mhlw.go.jp">http://www.mhlw.go.jp</a>
Loi sur les tarifs douaniers/	Bureau des douanes et des tarifs, Ministère des Finances du Japon	TEL: +81-3-3581-4111 <a href="http://www.mof.go.jp">http://www.mof.go.jp</a>
Loi sur la normalisation et l'étiquetage approprié des produits agricoles et forestiers	Division de l'étiquetage et des normes, Bureau de la sécurité alimentaire et des affaires des consommateurs, Ministère de l'agriculture, des eaux et forêts	TEL: +81-3-3502-8111 <a href="http://www.maff.go.jp">http://www.maff.go.jp</a>
Loi des mesures	Division de la mesure et des infrastructures, Bureau des Sciences industrielles et technologique et de l'environnement, Ministère de l'Économie, du commerce et de l'industrie	TEL: +81-3-3501-1511 <a href="http://www.meti.go.jp">http://www.meti.go.jp</a>
Loi sur la santé	Division des denrées alimentaires et de l'étiquetage, Agence des affaires liées aux consommateurs	TEL: +81-3-3507-8800 <a href="http://www.caa.go.jp">http://www.caa.go.jp</a>
Loi contre les primes injustifiées et les représentations mensongères	Division de la représentation, Agence des affaires liées aux consommateurs	TEL: +81-3-3507-8800 <a href="http://www.caa.go.jp">http://www.caa.go.jp</a>
Loi sur la responsabilité du produit	Division de la sécurité des consommateurs, Agence des affaires liées aux consommateurs	TEL: +81-3-3507-8800 <a href="http://www.caa.go.jp">http://www.caa.go.jp</a>
Loi sur les transactions commerciales spécifiées	Bureau de conseil consommateur, Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie Division de la sécurité des consommateurs, Agence des affaires liées aux consommateurs	TEL: +81-3-3501-1511 <a href="http://www.meti.go.jp">http://www.meti.go.jp</a> TEL: +81-3-3507-8800 <a href="http://www.caa.go.jp">http://www.caa.go.jp</a>
Loi sur la promotion du tri des ordures et le recyclage des conteneurs et emballages / Loi sur la Promotion de l'utilisation effective des ressources	Division de la promotion du recyclage, Bureau des Sciences industrielles et technologique et de l'environnement, Ministère de l'Économie, du commerce et de l'industrie Bureau de la promotion du recyclage, Département de gestion des ordures, Ministère de l'Environnement	TEL: +81-3-3501-1511 <a href="http://www.meti.go.jp">http://www.meti.go.jp</a> TEL: +81-3-3581-3351 <a href="http://www.env.go.jp">http://www.env.go.jp</a>

Division de la politique alimentaire industrielle,  
Bureau de la politique alimentaire générale,  
Ministère de l'Agriculture, des eaux et forêts

TEL: +81-3-3502-8111  
<http://www.maff.go.jp>

#### Loi sur la prévention de la concurrence déloyale / Marque

Bureau de la propriété intellectuelle, Bureau de la  
politique économique et industrielle, Ministère de  
l'économie, du commerce et de l'industrie  
Division des affaires générales, Bureau Japonais  
des licences, Ministère de l'Economie du  
commerce, et de l'industrie

TEL: +81-3-3501-1511  
<http://www.meti.go.jp>

TEL: +81-3-3581-1101  
<http://www.jpo.go.jp>

## II. L'étiquetage

### 1. L'étiquetage sous la loi

Un étiquetage de qualité pour les fruits de mer et les produits transformés doit être en langue Japonaise et conformes aux lois et règles suivants : (1) loi sur la normalisation et l'étiquetage convenable des produits agricoles et des forêts. 2) loi sur l'hygiène alimentaire, 3) loi des mesures, 4) loi sur la promotion de la santé, 5) loi sur la promotion de l'utilisation efficace des ressources, 6) loi sur les primes injustifiées et les représentations trompeuses, et 7) loi sur les propriétés intellectuelles (ex : loi sur la prévention de la concurrence injuste, loi sur la marque de fabrique.)

Lors de l'importation et de la vente des fruits de mer en tant que produits frais, l'importateur doit fournir l'information suivante sur les étiquetages conformément avec les critères d'étiquetage de qualité des aliments frais de la loi de la normalisation et l'étiquetage adéquat des produits agricoles et forestiers : 1) nom du produit, 2) le pays d'origine ; 3) contenu

4) Nom et adresse de l'importateur.

Lors de l'importation et de la vente des fruits de mer et aliment transformés, l'importateur doit fournir les informations suivantes sur l'étiquette conformément à l'étiquetage de qualité des aliments transformés avec les critères d'étiquetage de qualité des aliments frais de la loi de la normalisation et l'étiquetage adéquat des produits agricoles et forestiers, et les mêmes conditions pour les aliments transformés conditionnés dans des conteneurs sous la loi sur l'hygiène alimentaire : 1) nom du produit, 2) ingrédients, 3) contenu, 4) date d'expiration, 5) méthode de conservation, 6) pays d'origine, et 7) nom et adresse de l'importateur.

#### < Nom du produit >

Les ingrédients du produit doivent être énumérés par ordre décroissant du plus grand au plus petit en termes de quantité contenu conformément avec la loi sur la normalisation et l'étiquetage approprié des produits agricoles et forestiers et de la loi sur l'hygiène alimentaire.

#### < Ingrédients >

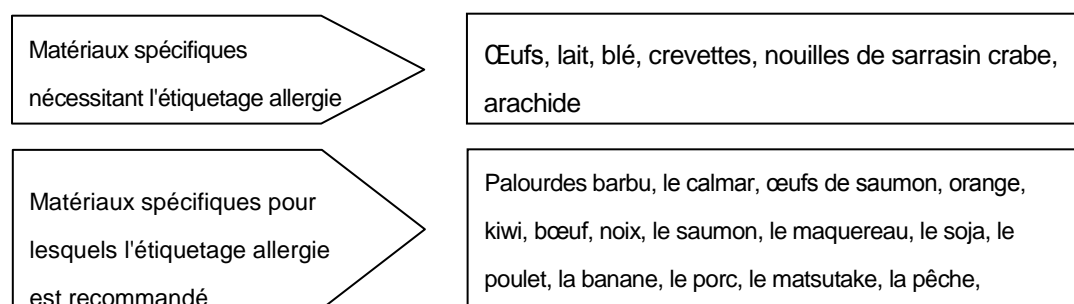
Les ingrédients du produit devraient être mentionnés sur l'étiquette par ordre décroissant en termes de quantité en accord avec la loi sur la normalisation et l'étiquetage convenable des produits agricoles et forestiers et la loi sur l'hygiène alimentaire.

#### < Les additifs >

Les noms des substances utilisées doivent être mentionnés par ordre décroissant en termes de quantité sur l'étiquette conformément à la loi sur l'hygiène alimentaire. Le nom de la substance et l'usage des huit additifs doivent être indiqués sur l'étiquette : édulcorants, antioxydants, couleurs artificielles, gargarisme, conservateur, blanchisseurs, durcisseurs, stabilisateur, gelateur corporel, agents antifongique, agent antimold. Pour les détails d'usage et les normes de conservation des additifs, le décret n° 370 Du ministère de la santé, et du travail et de la prévoyance sociale "normes et critères de la nourriture et additifs" prescrit les limites acceptables des additifs approuvés pour chaque article. Les codes et critères conformes avec la loi sur l'hygiène alimentaire (M H L W la notification n° 370) aussi exige que la concentration du sodium nitrite dans l'œuf de saumon et le saumon salé ne soit pas en dessous de 0.005 g/kg

#### < Les allergies >

Pour prévenir les risques de santé chez les consommateurs avec des allergies spécifiques, il est exigé ou recommandé que les ingrédients spécifiques présentés dans les fig. 9-7 soient étiquetés en conformité avec la loi sur l'hygiène alimentaire. L'étiquetage d'ingrédients est obligatoire pour les produits contenant les crevettes ou crabes et recommandé pour ceux qui contiennent les œufs de saumon. S'ils font partie de la liste des principaux ingrédients, aucune action additionnelle ne sera prise.

**Fig. 9-7: Matériaux spécifiques relatives à l'étiquetage des allergies**

Source: Ministère de la santé, du travail et de la prévoyance sociale

#### < Masse du contenu >

En important et en vendant les fruits de mer transformés, l'importateur doit peser les produits conformément avec la loi de mesures et indiquer la masse en gramme sur l'étiquette. Le produit doit être pesé de sorte que la différence entre la masse actuelle du produit et celle qui figure sur l'étiquette soit dans la limite autorisée.

#### < La date d'expiration >

La date d'expiration du produit lorsqu'il est conservé selon la méthode de conservation donné dans un état ferme doit être indiqué sur l'étiquette conformément à la loi sur la normalisation et l'étiquetage convenable des produits agricoles et forestiers et la loi sur l'hygiène alimentaire. L'étiquetage de la date d'expiration consiste à définir la date d'expiration, la date avant laquelle le produit 'est bon'. La première date s'applique aux aliments dont la qualité se détériore rapidement en cinq jours dès la date de fabrication, tandis que la deuxième date s'applique aux aliments dont la qualité ne se détériore pas facilement.

#### < Méthode de conservation >

La méthode de conservation pour maintenir la saveur dans un état ferme jusqu'au jour 'avant le quel le produit est meilleur' doit être indiquer sur l'étiquette conformément avec la loi sur la normalisation et l'étiquetage approprié des produits agricoles et forestiers et la loi sur l'hygiène alimentaire. Les aliments exigeant l'étiquetage de la date d'expiration doivent porter 'conserver en dessous de 10°' pendant que ceux qui nécessite l'étiquetage de la date 'meilleur avant' devrait porter 'garder à l'abris des rayons solaires à température ambiante', etc. Cependant la méthode de conservation peut être omise pour les aliments qui peuvent être conservés à la température ambiante

#### < Pays d'origine >

Les normes d'étiquetage de qualité appropriées pour les aliments transformés, spécifiés par la loi sur la normalisation et l'étiquetage des produits agricoles et forestiers, demande que le pays d'origine (le nom du des eaux peut être aussi mentionné) soit indiqué sur les étiquettes des produits alimentaires importés. Cette loi exige aussi que le pays d'origine soit étiqueté, pour les fruits de mer et les aliments transformés énumérés dans la fig. 9-8. Tout autre aliment transformé ne nécessite pas d'étiquetage. De telles informations doivent être données soit par une liste des ingrédients entre parenthèse ou par une phrase disant le nom du pays d'origine dans une colonne spécifique sur l'étiquette.

**Fig. 9-8: Fruits de mer et produits transformés exigeant l'étiquetage du pays d'origine**

les normes d'étiquetage	Les produits transformés soumis à des normes d'étiquetage	Exemples
Les normes d'étiquetage de qualité des aliments transformés	Poissons salés, algues	Œuf de hareng salé, algues wakame salés
	Poissons préparés, algues (à l'exclusion des produits cuits ou préparés et congelés)	Thon à la sauce de soja, algues mozuku dans du vinaigre
	Poissons bouillis ou cuits à la vapeur, algues	Poulpes bouillis

	Les poissons dont la surface externe est rôti	Bonite Légèrement torréfié
	Mélange de produits frais agricole, d'élevage et de pêche	Nabé (ensemble de produits de pêche et de légumes pour nabé)

Source: Ministère de l'Agriculture, des Eaux et Forêts

#### <Qualité>

La loi pour la normalisation et l'étiquetage approprié des produits agricoles et forestiers, demande l'étiquetage dans les cas suivants :

- "Décongelés" pour les produits congelés qui ont été décongelés
- "élevés" pour des fruits de mer élevés.

#### <Importateurs>

Le nom et l'adresse de l'importateur doivent être indiqués sur l'étiquette conformément avec la loi sur la normalisation et l'étiquetage approprié des produits agricoles et forestiers, et la loi sur l'hygiène alimentaire. Pour les produits transformés au Japon utilisant des ingrédients importés, le nom et l'adresse du fabricant ou négociant doivent être mentionnés sur l'étiquette.

#### <Faits nutritionnels>

Les composants nutritionnels et les calories doivent être énumérés sur les étiquettes des fruits de mer et les produits transformés conformément aux normes d'étiquetage nutritionnel prescrites par le ministère de la santé. Les informations requises comprennent les composant nutritionnels, structurels (ex : acides aminés et protéines), et les types de composants tels que les acides gras dans les graisses. Si des noms généraux tels que "vitamines" sont étiquetés au lieu de décrire les noms spécifiques des substances nutritives, les ingrédients doivent être étiquetés.

Les composants doivent être indiqués comme suit en ordre et en unité :

- a) Calories (kcal ou kilocalories)
- b) Protéines (g or grammes)
- c) Graisse (g or grammes)
- d) Glucides (g or grammes)
- e) Sodium
- f) Autres composants nutritionnels devant être indiqués sur les étiquettes

Le ministère de la santé prescrit aussi les normes sur l'étiquetage d'autres composants nutritionnels et sur les informations à souligner.

Les étiquettes pour les aliments de santé ou celles pour les usages diététiques spéciaux doivent remplir les critères respectifs et être vérifiés pour l'approbation.

#### < Conteneurs et emballages>

La loi sur la promotion de l'utilisation efficace des ressources nécessite que l'étiquetage fasse la promotion du tri sélectif sur les conteneurs et emballages spécifiés. Les produits d'importation qui remplissent les conditions suivantes doivent être étiquetés pour leur identification selon la loi.

- Lorsque les informations administratives ont été données sur le matériel et la structure des conteneurs et des emballages et utilise la marque de fabrique pour le produit importé.
- Quand les conteneurs et emballages du produit importe ont des gravures, des étiquettes ou des imprimés en langue Japonaise

Lorsque les deux types de conteneurs suivants et emballages sont utilisés pour les céréales, chacune ou les deux marques (fig 9-9) doivent être étiqueté sur un ou plusieurs côtés des conteneurs et emballages dans la présentation du model en question.

**Fig. 9-9: Etiquettes pour la promotion de la collecte sélective**

Conteneurs et emballages en plastique



Conteneurs et emballages en papier

**<Description>**

Les descriptions de produits avec des allégations fausses ou trompeuses sont interdites par la loi sur la santé, la loi contre les primes injustifiées et les représentations trompeuses, ainsi que les lois liées aux propriétés intellectuelles et les règles (ex : la loi sur la prévention de la concurrence déloyale, la loi sur les marques de fabrique), applicables sur tous les articles y compris les denrées alimentaires.

**2. L'étiquetage sous autolimitation industrielle**

La foire commerciale nationale de Karashi Mentaiko accorde une marque commerciale d'étiquetage juste aux produits des membres certifiés suivant l'emballage et l'étiquetage appropriés comme suit.

**Fig. 9-10: Marque de commerce loyal accordée par la Conférence nationale Karashi Mentaiko pour le commerce équitable**

Code concurrence loyale pour l'étiquetage de denrées alimentaires Karashi

Mentaiko

<http://www.jfftc.org/cgi-bin/data/bunsyo/A-8.pdf>

Contact

Conférence National Karashi Mentaiko sur le commerce équitable

**< Conférence national sur le commerce loyal des aliments en conserve >**

La conférence national sur la foire des aliments en conserve accorde une marque de commerce loyal aux produits des membres certifiés suivant les exigences requises en termes d'emballages et d'étiquetages conformément au code de concurrence loyale de l'étiquetage des aliments en boîtes de conserves, et a prescrit des critères de violation en vue de prévenir les étiquetages illégaux, etc.

<http://www.jfftc.org/cgi-bin/data/bunsyo/A-11.pdf>

Contact: Conférence nationale sur le commerce des aliments en conserve TEL: +81-3-3213-4751 (Association des conserveries Japonaise)

**III. Système fiscal****1. Tarif douaniers, taxe à la consommation, et autres taxes applicables**

Dans l'intention d'appliquer les pourcentages des tarifs préférentielles sur les articles importés des pays ayant des traitements préférentiels, l'importateur devrait soumettre un système généralisé d'attestation de préférences (GSP) d'origine délivré par la douane ou autre agence dans le pays exportant, vers le Japon avant le dédouanement des produits importés (pas nécessaire si la valeur taxable totale de l'article n'est pas supérieur à 200.000 Yen). Les détails peuvent être vérifiés avec la douane et le bureau des tarifs du ministère des Finances. Si l'importateur souhaite vérifier les classes tarifaires ou les tarifs à l'avance, il serait convenable d'utiliser le système d'instruction a priori dans lequel chacun peut se renseigner et recevoir des réponses face à face, par écrit ou par courrier électronique.

Fig. 9-11: Droits de douane sur les fruits de mer et produits transformés (Exercice 2011)

**[Thons]**

code H.S.			Description	Taux tarifaire				
				General	Temporaire	WTO	GSP	LDC
03.02	31	-000	Thons (du genre Thunnus), frais ou réfrigérés					
	32	-000	Thons blancs ou germons (Thunnus alalunga)	5.0%		3.5%		Libre
	33	-000	Thons à nageoires jaunes (Thunnus albacares)	5.0%		3.5%		Libre
	34	-000	Listaos ou bonites à ventre rayé	5.0%		3.5%		Libre
	35	-000	Thons obèses (Thunnus obesus)	5.0%		3.5%		Libre
	36	-000	Thons rouges (Thunnus thynnus)	5.0%		3.5%		Libre
	39	-000	Thons rouges du sud (Thunnus maccoyii)	5.0%		3.5%		Libre
			Autre	5.0%		3.5%		Libre
03.03	41	-000	Thons (du genre Thunnus), congelés					
	42	-000	Thons blancs ou germons (Thunnus alalunga)	5.0%		3.5%		Libre
	43	-000	Thons à nageoires jaunes (Thunnus albacares)	5.0%		3.5%		Libre
	44	-000	Listaos ou bonites à ventre rayé	5.0%		3.5%		Libre
	45	-000	Thons obèses (Thunnus obesus)	5.0%		3.5%		Libre
	46	-000	Thons rouges (Thunnus thynnus)	5.0%		3.5%		Libre
	49	-000	Thons rouges du sud (Thunnus maccoyii)	5.0%		3.5%		Libre
			Autre	5.0%		3.5%		Libre
03.04	19		Thons (du genre Thunnus), filets et autre chair de poissons, frais ou réfrigérés					
		-191	1. Filets					
		-192	1) Thons rouges (Thunnus thynnus)					
		-199	2) Thons rouges du sud (Thunnus maccoyii) 3) Autre					
	-991	2. Autre chair de poissons			3.5%			
	-992	1) Thons rouges (Thunnus thynnus)						
	-999	2) Thons rouges du sud (Thunnus maccoyii) 3) Autre						
	29	-910	Filets congelés					
		-920	Thonidés, à l'exclusion des thons rouges et thons rouges du sud					
	99		Thons rouges					
		-991	Autre chair de poissons			3.5%		
		-994	Thons rouges					
		-999	Thons rouges du sud Autre					

Source: Ministère des Finances

Fig. 9-11: Tarifs douaniers des fruits de mer et produits transformés (Exercice 2011) [Crevettes et crabes]

code H.S.		Description	Taux tarifaire				
			General	Temporaire	WTO	GSP	LDC
03.06		Crustacés congelé		-			
	11 -000	Langouste et autres écrevisses de mer (Palinurus spp., Panulirus spp., Jasus spp.)	4.0%		1.0%		Libre
	12 -000	Homards (Homarus spp.)	4.0%		1.0%		Libre
	13 -000	Crevettes	4.0%		1.0%		Libre
	14	Crabes	6.0%		4.0%		Libre
	-010	- Crabes royaux (Paralithodes spp.)					
	-020	- Le crabe des neiges (Chionoecetes spp.)					
	-030	- Étrilles (Portunus spp.)					
	-040	- Crabes crin de cheval					
	-090	- Autre					
	19	Autre					
	-010	- Ebi	4.0%		2.0%		Libre
	-090	- Autre	10.0%		7.0%		Libre
	21	Non congelés					
		Langouste et autres écrevisses de mer (Palinurus spp., Panulirus spp., Jasus spp.)					
	-100	1. Vivants, frais ou réfrigérés	4.0%		1.0%		Libre
	-200	2. Autre	6.0%		5.0%	4.0%	Libre
	22	Homards (Homarus spp.)					
	-100	1. Vivants, frais ou réfrigérés	4.0%		1.0%		Libre
	-200	2. Autre	6.0%		5.0%	4.0%	Libre
	23	Crevettes					
		1. Vivants, frais ou réfrigérés	4.0%		1.0%		Libre
	-111	- Vivants					
	-119	- Pour l'agriculture ou le stockage					
	-190	- Autre					
	-200	- Autre					
	24	2. Autre	6.0%		5.0%	4.0%	Libre
		Crabes					
		1. Vivants, frais ou réfrigérés	6.0%		4.0%		Libre
	-110	- crabes royaux (Paralithodes spp.)					
	-121	- crabes des neiges (Chionoecetes spp.)					
	-129	- Crabes des neiges rouges					
	-130	- Autre					
	-140	- Étrilles (Portunus spp.)					
	-150	- Crabes crin de cheval					
	-190	- Crabes de mitaine (Eriocheir spp.)					
	-200	- Autre					
	29	2. Autre	15.0%		10.0%		Libre
		Autre					
	-110	1. Vivants, frais ou réfrigérés	4.0%		2.0%		Libre
	-190	- Ebi	10.0%		7.0%		Libre
		- Autre					
	-210	2. Autre	6.0%		5.0%	4.0%	Libre
	-290	- Ebi	15.0%		10.0%		Libre
		- Autre					

Source: Ministère des Finances



**Fig. 9-11: Tarifs douaniers des fruits de mer et des produits transformés (Exercice 2011)**  
**[Œufs de poissons]**

Code H.S.			Description	Taux tarifaire				
				General	Temporaire	WTO	GSP	LDC
03.02	70		Foies et œufs de poissons, frais ou réfrigérés					
		-010	1. Œufs de Nishin ou de Tara	10.0%		5.6%		Libre
		-020 -090	- Œufs durs de Nishin - Œufs durs de Tara 2. Autre	5.0%		3.5%		Libre
03.03	80		Foies, œufs et laitances					
		-010	1. D'œufs de Nishin (Clupea spp.)	6.0%		4.0%		Libre
		-020 -090	2. Œufs de de Tara 3. autre	(10.0%) 5.0%	4.2%	(6.0%) 3.5%		Libre
03.05	20	-010	1. D'œufs de Nishin	12.0%		8.4%		Libre
		-030	2. Œufs de salmonidés	5.0%		3.5%		Libre
		-020	3. Œufs durs de Tara et Nishin chevreaux sur les enchevêtrements	15.0%				
		-040 -090	- Œufs durs de Tara - Œufs Nishin sur les enchevêtrements 4. Autre	4.0%		7.5% 10.0% 2.8%		Libre
16.04	20		Autres poissons préparés ou en conserve					
			1. Œufs durs					
			1) De Nishin (Clupea spp.) et Tara (Gadus spp., Theragra spp. et Merluccius spp.)	12.8%				Libre
			- De Nishin (Clupea spp.)			11.0%		
			- En conteneurs hermétiquement clos				9.6%	
			- Autre					
			- De Tara (Gadus spp, Theragra spp et Merluccius spp...)			9.0%		
	2) Autre	6.4%		(6.4%)		Libre		
	-011 -012 -015	2. Autre	9.6%		(9.6%)	7.2%	Libre	
	-019 -020	Caviar et ses substituts	6.4%		(6.4%)	4.8%	Libre	
	30	- Ikura						
	-010 -090	- Autre						

Source: Ministère des Finances

**Fig. 9-11: Tarifs douaniers des fruits de mer et produits transformés (Exercice 2011)**  
**[Autres fruits de mer et produits transformés]**

code H.S.			Description	Taux tarifaire				
				General	Temporaire	WTO	GSP	LDC
03.05	59		Poissons séchés, même salés mais non fumés					
		-010	1. Salmonidés	12.0%		8.4%		Libre
		-020	2. Autre	15.0%				
		-090	- Nishin (. Clupea spp), Tara (... Gadus spp, Theragra spp et Merluccius spp), Buri (. Seriola spp), Saba (. Scomber spp), Iwashi (Etrumeus spp, Sardinops spp et Engraulis spp...), Aji (Trachurus spp. Decapterus spp.) et Samma (Cololabis spp.) - Autre			10.5%		Libre
03.07	51 59	-000	- mollusques					
			Poulpe (Octopus spp.)	10.0%		7.0%	5.0%	Libre
		-100	Vivants, frais ou réfrigérés					
		-200	autre - congelé - Autres	10.0% 15.0%		7.0% 10.0%	5.0%	Libre Libre

Source: Ministère des Finances

Note 1) Les tarifs spéciaux d'urgence peuvent être imposés sur les articles si leur volume d'importation a augmenté de plus d'un pourcentage spécifié ou si leur prix d'importation a diminué de plus d'un pourcentage spécifié.

Note 2) Le pourcentage spécial préférentiel est seulement applicable pour les pays en voie de développement.

Note 3) Normalement l'ordre de priorité pour l'application du pourcentage de tarif est préférentiel, WTO, temporaire, et général. Cependant, les pourcentages sont uniquement éligibles lorsque les conditions et les règles stipulées par la loi sont respectées. Les taux WTO s'appliquent lorsque ces taux sont inférieurs aux taux temporaires ou généraux. Référez-vous " au plan des tarifs douaniers du Japon" (par le bureau des douanes et des tarifs, Ministère des Finances) pour une interprétation plus complète du tableau des tarifs.

## 2. Taxe à la consommation

(CIF + Tarif douanier) × 5%

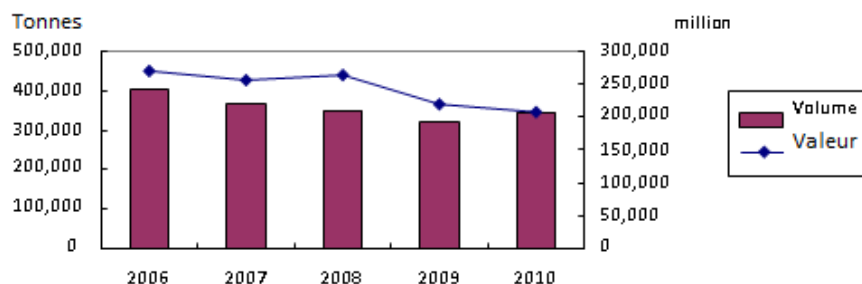
## IV. Tendances commerciales

### 1. Evolutions des importations

#### (1) Thons

Le Japon est le plus grand marché mondial du thon utilisé pour le sashimi (émincé, frais, cru, en filet de poisson); ces fournisseurs venant des océans partout dans le monde pour satisfaire les demandes des consommateurs Japonais. Lorsque la consommation de thon augmentait le volume d'importation aussi s'élevait. En effet, entre 2006 et 2009, les importations de thon chutaient en pente. Mais l'importation croissante du thon congelé a mis fin à ce déclin de tendance, et le nombre total de thons importés a atteint les 345002 tonnes en 2010 (soit 107.7% par rapport à l'année précédente). Par catégorie, le thon jaune constitue une grande proportion du marché du thon importé; cependant, étant donné la récente baisse de ses importations, il a été remplacé par l'importation du gros thon. Dans l'ensemble, l'importation du thon frais ou congelé a régulièrement baissé à l'exception de l'année 2009, chutant à 34.018 tonnes en 2010 (soit 84.3% par rapport à l'année précédente)

**Fig. 9-15: Evolution des importations de thon**



Source: Statistiques commerciales (MOF)

Fig. 9-16: Evolution des importations de thon

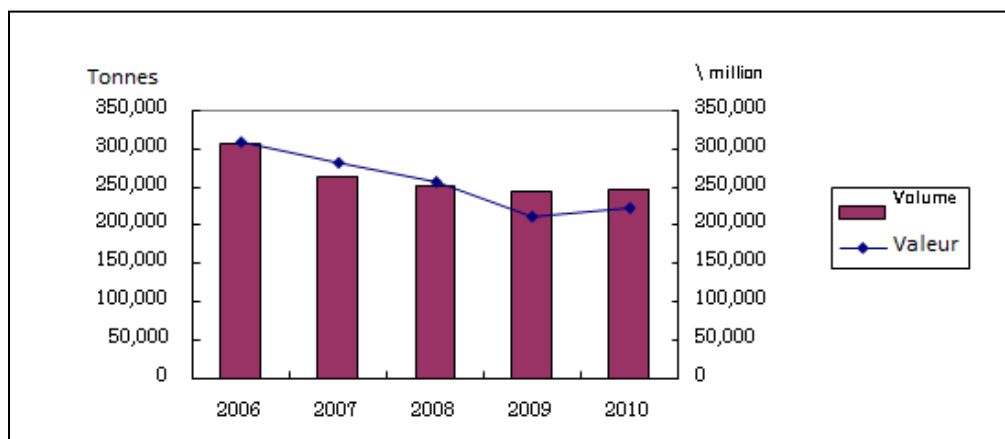
Unités: volume = tonnes, valeur= ¥ million

Thon	Volume					Valeur				
	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010
Thons (du genre Thunnus), frais ou congelés	44,474	38,067	36,497	40,369	34,018	49,807	43,297	38,200	40,058	32,709
Thons blancs ou germons (Thunnus alalunga)	324	278	292	275	252	214	195	226	180	181
Thons à nageoires jaunes (Thunnus albacares)	19,078	16,929	15,628	15,603	16,116	16,219	15,126	13,469	12,597	12,380
Thons obèses (Thunnus obesus)	15,876	14,565	15,068	15,287	11,578	14,323	13,805	13,674	12,904	9,773
Thons rouges (Thunnus thynnus)	7,396	5,108	4,351	5,825	4,021	15,226	11,462	8,215	9,869	6,853
Thons rouges du sud (Thunnus maccoyii)	1,801	1,186	1,158	3,378	2,051	3,824	2,708	2,615	4,509	3,522
Thons (du genre Thunnus), congelés	195,993	166,147	144,733	140,492	155,698	118,432	111,952	103,290	84,781	90,839
Thons blancs ou germons (Thunnus alalunga)	6,242	5,981	7,994	8,487	23,207	2,249	2,060	2,844	2,429	6,497
Thons à nageoires jaunes (Thunnus albacares)	90,266	58,695	47,359	44,064	50,073	30,424	21,336	17,481	12,940	15,610
Thons obèses (Thunnus obesus)	86,276	86,831	77,846	77,060	73,859	61,031	57,569	57,587	52,502	56,033
Thons rouges (Thunnus thynnus)	5,355	6,283	4,178	3,991	1,765	11,152	14,533	12,124	9,135	2,572
Thons rouges du sud (Thunnus maccoyii)	7,853	8,357	7,357	6,891	6,794	13,576	16,454	13,254	7,776	10,128
Thons (du genre Thunnus), filets et autre chair de poissons	161,037	161,976	168,316	139,520	155,286	101,623	100,330	121,839	94,418	83,676
Filets (frais ou réfrigéré)	2,207	2,402	2,327	2,628	3,664	2,975	2,827	2,798	2,820	3,947
Filets (congelé)	32,945	31,840	30,982	29,724	28,615	55,936	56,950	67,646	55,729	40,892
Autre chair de poissons (frais ou réfrigéré)	2,910	2,529	2,309	2,081	2,125	3,242	2,785	2,497	2,058	1,909
Autre chair de poissons (surgelés)	122,974	125,205	132,698	105,087	120,882	39,471	37,767	48,898	33,810	36,928
Total	401,503	366,189	349,545	320,381	345,002	269,862	255,578	263,329	219,257	207,224

Source: Statistiques commerciales (MOF)

**(2) Crevettes et crabes**

Les crevettes sont en demande constante en particulier dans l'industrie alimentaire et celle de la restauration au Japon. Ils sont importés sous diverses formes; vivants, frais, réfrigérés, congelés, salés et séchés, et transformés. Dans cette catégorie, les crevettes représentent la plus grande part, soit 97,7% des importations. D'autre part, l'importation de crabes a stagné oscillant autour des 100.000 tonnes à partir de 2001, puis a ensuite chuté à environ 40.000 tonnes en 2007 et finalement à un taux plus bas environ 36,462 tonnes (90,1% par rapport à l'année précédente) en 2010. Cette baisse importante s'explique par les facteurs négatifs suivants: la suspension depuis 2007 des importations provenant de la Corée du Nord, la baisse drastique des importations en provenance de Chine, ainsi que la baisse des importations en provenance de Russie dans les efforts accrus de lutter contre le braconnage des navires de pêche Russe.

**Fig. 9-17: Evolution des importations de crevettes et de crabes**

Source: Statistiques du Commerce (MOF)

**Fig. 9-18: Evolution des importations de crevettes et de crabe** Unités: volume = tonnes, valeur = ¥ million

Element	Volume					Valeur				
	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010
crevettes	238,020	214,575	202,305	202,518	210,303	248,013	225,928	197,513	172,007	181,057
Langoustes	4,971	4,543	3,288	2,840	2,633	13,450	13,726	9,954	5,873	6,604
Homards (Homarus spp.)	2,149	1,988	1,662	1,377	1,690	5,129	5,728	4,063	2,608	3,168
crevettes	230,140	207,410	196,763	197,618	205,487	227,884	205,183	182,280	162,570	170,410
Autre	760	633	592	683	492	1,551	1,292	1,216	956	875
Crabes	69,567	48,439	49,098	40,459	36,462	61,484	54,974	59,735	39,319	41,274
Crabes royaux (Paralithodes spp.)	33,264	21,960	19,746	16,283	11,487	31,746	26,890	30,783	18,989	18,645
Crabes des neiges rouges	26,402	20,375	21,729	18,678	19,266	24,240	24,270	24,882	17,241	19,294
Étrilles (Portunus spp.)	5,403	3,226	4,414	3,337	2,894	2,436	1,638	2,081	1,532	1,262
Crabes crin de cheval	3,975	2,611	2,532	1,770	2,225	2,726	1,954	1,642	1,303	1,826
Autre	523	266	677	391	590	336	223	348	254	246
Total	307,587	263,014	251,403	242,977	246,765	309,497	280,902	257,249	211,326	222,330

Source: Statistiques commerciales (MOF)

**(3) Poulpe**

La plupart des poulpes sont importés congelés, et très peu est importés vivants, frais, réfrigérés ou transformés. La tendance générale concernant l'importation de poulpe est restée la même. Toutefois, compte tenu de l'engouement pour la cuisine japonaise à l'étranger ainsi que d'un moratoire sur la pêche émis par de nombreux pays qui ont mis la pression sur l'approvisionnement alimentaire mondial, les importations ont diminué de façon drastique, réduisant de moitié le volume des importations de plus de 100.000 tonnes en 2000 à un niveau inférieur à 50.000 tonnes. Les importations de poulpes congelés ont enregistrées une forte hausse en 2009 pour atteindre les 56.196 tonnes (125,7% par rapport à l'année précédente). Cependant, cette augmentation est censée être une réaction à la hausse des prix en 2008, et le total des importations en termes de valeur a en fait diminué de 27.822 millions de Yen (81,5% par rapport à l'année précédente).

Fig. 9-19: Evolutions des importations de poulpes

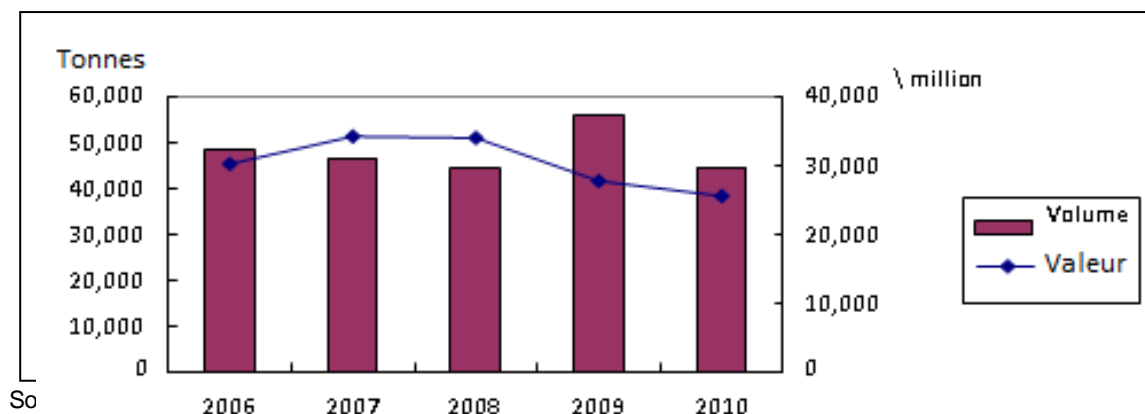


Fig. 9-20: Les changements dans les importations de poulpe Unités: volume =1000 tonnes, valeur = ¥ million

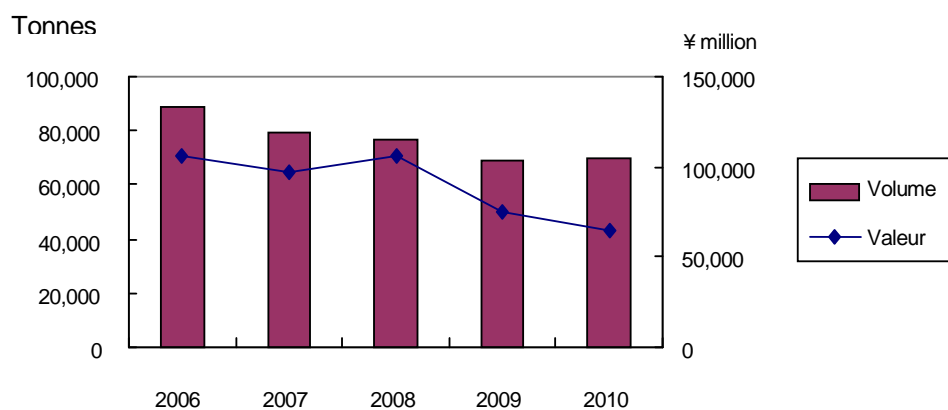
Poulpe	Volume					Valeur				
	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010
Poulpe (vivants, frais ou réfrigérés)	12	7	4	3	4	15	11	5	4	3
Poulpe (congelés)	48,360	46,784	44,707	56,192	44,677	30,313	34,352	34,119	27,818	25,602
Poulpe (préparé)	1	0	1	*	1	2	0	1	1	2
Total	48,373	46,791	44,712	56,196	44,682	30,329	34,363	34,124	27,822	25,607

Source: Statistiques du commerce (MOF)

Note) "\*" pour les chiffres inférieurs à 1000 tonnes.

#### (4) Œufs de poissons

Différentes sortes d'œufs de poisson sont importés au Japon. Ce sont la roque dure de morue, ainsi que le hareng, le saumon et la truite dans le but de répondre aux exigences des consommateurs japonais. Toutefois, le volume des importations a diminué y compris celui du principal élément, la morue chevreuil, avec un montant total des importations tombant sous 70.000 tonnes, une différence de 68.605 tonnes (soit 89,4% par rapport à l'année précédente) en 2009. En 2010, les importations se sont temporairement améliorées passant à 70.199 tonnes (soit 102,3% par rapport à l'année précédente) en raison de la baisse du prix unitaire. Bien que les importations aient légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, en termes de volume, la valeur des importations a chuté à 64.219 millions de Yen (soit 85 % par rapport à l'année précédente).

**Fig. 9-21: Evolutions des importations d'œufs de poissons**

Source: Statistiques commerciales (MOF)

**Fig. 9-22: Variations des importations d'œufs de poissons** Unités: volume = tonnes, valeur = ¥ million

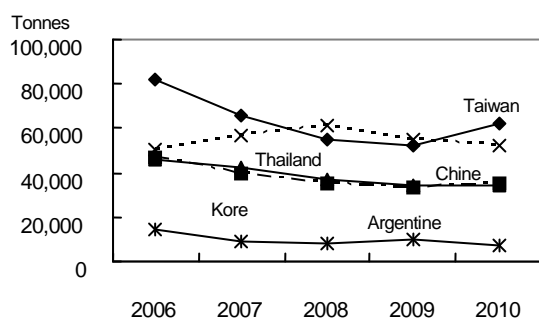
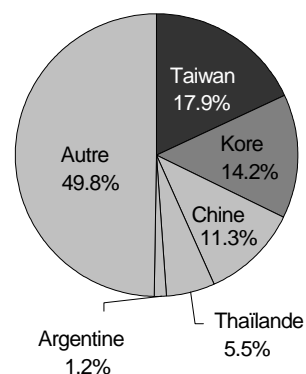
Elements	Volume					Valeur				
	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010
Œufs durs de morue (Gadus spp., Theragra spp. Et Merluccius spp.)	58,008	50,933	52,042	42,246	47,285	72,145	60,040	68,362	42,566	40,189
Congelé	44,291	38,585	42,218	34,215	38,806	49,408	41,602	53,361	31,104	28,918
Salés ou en saumure	1,962	2,351	2,290	1,275	1,571	3,027	3,506	3,540	1,786	2,016
Préparé	11,755	9,997	7,534	6,755	6,908	19,709	14,932	11,461	9,676	9,255
D'œufs de Nishin (Clupea spp.)	11,116	8,847	8,208	9,302	9,389	10,135	11,035	10,965	11,925	9,863
Congelé	3,482	2,835	2,474	3,176	2,733	1,700	2,009	1,923	2,694	2,299
Salés ou en saumure	7,331	5,783	5,586	5,873	6,438	8,118	8,726	8,870	8,956	7,305
Préparé	304	229	147	253	218	316	300	172	274	258
Autres Œufs de poissons	19,646	19,446	16,456	17,058	13,525	24,062	26,020	26,220	21,086	14,167
Frais / réfrigéré	2,700	2,267	2,034	1,703	1,918	2,289	1,788	1,550	1,158	1,163
Congelé	7,086	8,755	8,488	8,158	5,501	5,626	8,095	11,397	8,052	3,776
Salés ou en saumure	684	878	730	718	755	1,513	1,956	1,095	739	922
Préparé	621	341	244	300	277	485	351	224	275	334
Nishin laitances sur les enchevêtrements	528	470	543	552	496	918	1,591	1,392	731	453
Oeufs de saumons de / truite (Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita, Oncorhynchus gilae, Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster)	3,560	3,119	2,111	3,248	2,896	4,915	4,686	4,022	4,979	4,069
Ikura (Préparé)	3,158	2,145	1,424	1,148	857	6,020	4,850	4,929	2,989	1,635
Caviar et ses succédanés	1,309	1,471	881	1,230	823	2,296	2,703	1,612	2,162	1,815
Total	88,770	79,226	76,706	68,605	70,199	106,341	97,094	105,547	75,576	64,219

Source: Statistiques commerciales (MOF)

## 2. répartition régionale

### (1) Thons

Le plus important partenaire commercial du Japon de thon est Taiwan, avec 61.947 tonnes en 2010 (119,2% par rapport à l'année précédente). La Chine était en deuxième position, suivant la Corée du Sud et la Thaïlande en 2004, ses transactions ont enregistré une augmentation drastique ces dernières années pour atteindre les 52.287 tonnes en 2010 (95,7% par rapport à l'année précédente). En 2008, les transactions de la Chine avec 61.680 tonnes ont excédé celles de Taiwan. Cela est en partie attribuable aux efforts croissants du pays en vue d'accroître la pêche de thon étant donné sa demande intérieure croissante. Et cela s'observe dans ses prises de position contre les restrictions de la pêche du thon dans les conférences internationales.

**Fig. 9-23: Tendances des partenaires d'importations: thons****Fig. 9-24: Parts des importations en 2010 (en terme de valeurs): thons**

Source: Statistiques commerciales (MOF)

**Fig. 9-25: Principaux pays d'origine: thons**

Unités: volume = tonnes, valeur = ¥ million

Pays	Volume					Valeur				
	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010
Taiwane	82,249	66,177	55,158	51,957	61,947	48,694	39,405	36,853	31,076	37,193
Chine	50,338	56,748	61,680	54,643	52,287	26,263	25,372	27,008	24,393	23,350
Kore	46,598	39,920	35,041	33,257	35,325	29,314	29,848	29,849	26,752	29,517
Thaïlande	45,771	42,355	36,516	34,195	34,636	12,463	11,933	14,708	10,218	11,455
Argentine	14,057	9,194	8,275	10,299	7,252	3,926	2,635	4,068	3,924	2,560
Autre	162,489	151,795	152,875	136,030	153,555	149,203	146,385	150,843	122,894	103,150
Total	401,503	366,189	349,545	320,381	345,002	269,862	255,578	263,329	219,257	207,224
(Pays Africain)	6,927	9,114	7,936	8,043	7,136	4,991	12,492	13,881	12,893	7,458

Source: Statistiques commerciales (MOF)



Fig. 9-26: Principal pays d'origine de thons par type

Unités: volume = tonnes, value = ¥ million

Type		Total vol. d'importations	Premier					Second				
			Pays	Volume	Parts	Valeur	Prix moy. unitaire	Pays	Volume	Parts	Valeur	Prix moy. unitaire
Frais	thons blancs ou germons (Thunnus alalunga)	252	Nouvelle Calédonie	109	43.0%	86	789.7	Fiji	71	28.1%	48	674.9
Frais	Thons a nageoires jaunes (Thunnus albacares)	16,116	Indonesie	7,734	48.0%	5,874	759.5	Thailand	2,809	17.4%	2,110	751.1
Frais	Thons obeses (Thunnus obesus)	11,578	Indonesie	8,099	70.0%	6,262	773.1	Vietnam	786	6.8%	764	971.7
Frais	Thons rouges (Thunnus Thynnus)	4,021	Kore	1,045	26.0%	564	540.0	Mexique	948	23.6%	1,381	1457.4
Frais	Thons rouges du sud (Thunnus maccoyii)	2,051	Australie	1,638	79.9%	2,879	1757.3	Nouvelle Zelande	249	12.2%	488	1956.8
Congele	Thons blancs ou germons (Thunnus alalunga)	23,207	Taiwan	9,027	38.9%	2,377	263.4	Vanuatu	5,552	23.9%	1,476	265.9
Congele	Thons a nageoires jaunes (Thunnus albacares)	50,073	Taiwan	14,721	29.4%	5,834	396.3	Kore	7,939	15.9%	2,726	343.4
Congele	Thons obeses (Thunnus obesus)	73,859	Taiwan	34,735	47.0%	26,204	754.4	Chine	18,094	24.5%	13,691	756.7
Congele	Thons rouges (Thunnus thynnus)	1,765	Croatie	761	43.1%	1,294	1699.3	Mexique	579	32.8%	434	749.1
Congele	Thons rouges du sud (Thunnus maccoyii)	6,794	Australie	4,879	71.8%	7,810	1600.6	Taiwan	984	14.5%	878	892.5
Filet frais	Thons rouges (Thunnus thynnus)	2	Malta	2	76.5%	4	2079.3	Norvege	※	※	※	※
Filet frais	Autre	3,662	Norway	2,415	66.0%	2,488	1030.3	Indonesie	707	19.3%	697	985.9
Filet gele	Thons	20,002	Korea	10,970	54.8%	14,257	1299.6	Fiji	3,943	19.7%	2,907	737.2
Filet gele	Thons rouges (Thunnus thynnus)	8,599	Malta	2,487	28.9%	5,383	2164.4	Croatie	1,112	12.9%	2,087	1877.6
Filet gele	Thons rouges du sud (Thunnus maccoyii)	14	Indonesia	7	50.6%	8	1102.1	Australie	6	45.9%	16	2500.3
Chair de poisson	Thons rouges (Thunnus thynnus)	77	Malta	38	49.0%	79	2097.8	Turquie	12	15.3%	26	2231.0
Chair de poisson	Autre	122,930	Thailand	31,297	25.5%	8,970	286.6	Chine	29,031	23.6%	6,282	216.4

Source: Statistiques (MOF)

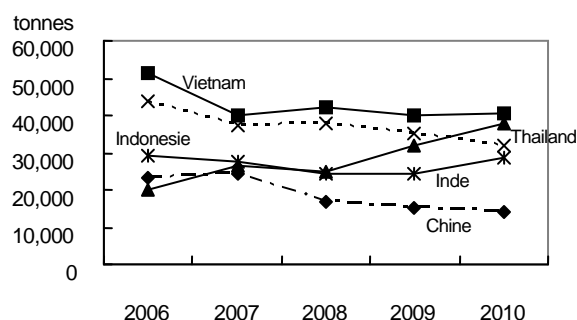
Note 1) La quote-part est calculée sur une base de kg dans la source de données d'origine et n'est pas toujours en accord avec le pourcentage dans le tableau ci-dessus, qui est calculée sur la base du tonnage.

Note 2) "※" Pour le volume des importations inférieures à 1.000 tonnes

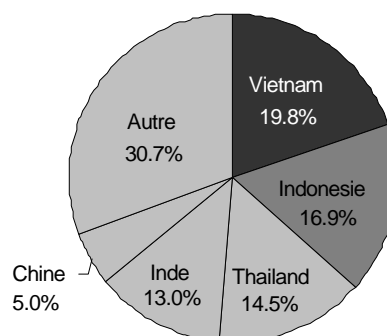
**(2) Crevettes**

Les partenaires commerciaux du Japon dans la catégorie des crevettes ont déplacé leurs centres agricoles un certain nombre de fois à cause des contaminations et la propagation des maladies dans leurs bassins d'aquaculture. Récemment, le Vietnam a été un partenaire commercial très important dans cette catégorie avec un volume d'importations atteignant 40.459 tonnes en 2010 (101,4% par rapport à l'année précédente). La Thaïlande, qui a été notre principal partenaire commercial, jusqu'au début des années 1990, est de retour sur la tendance à la hausse en termes d'exportations de crevettes vers le Japon, pour atteindre 37.655 tonnes en 2010 (117,4% par rapport à l'année précédente), se rapprochant du Vietnam.

**Fig. 9-27 : Tendances des partenaires commerciales**



**Fig. 9-28 Parts des importations en 2010 (en termes de valeurs)**



Source: Statistiques commerciales(MOF)

**Fig. 9-29: Principaux pays d'origine: crevettes**

Unités: volume = tonnes, valeur = ¥ million

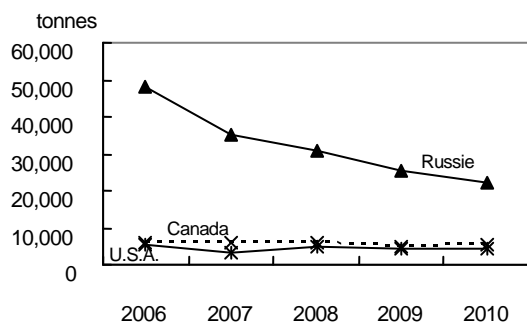
Pays	Volume					Valeur				
	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010
Vietnam	51,149	40,044	42,176	39,891	40,459	52,152	42,400	38,532	33,865	35,814
Thaïlande	20,097	26,380	24,957	32,084	37,655	18,204	22,361	20,288	22,541	26,340
Indonésie	43,830	37,545	37,618	34,961	32,129	46,328	41,792	36,948	30,955	30,649
Inde	29,181	27,404	24,159	24,565	28,617	27,214	26,176	20,638	18,437	23,609
Chine	23,018	24,130	16,892	15,192	13,947	18,971	17,760	12,713	10,045	9,138
Autre	70,746	59,072	56,502	55,825	57,496	85,144	75,440	68,394	56,164	55,506
Total	238,020	214,575	202,305	202,518	210,303	248,013	225,928	197,513	172,007	181,057
(Pays Africains)	3,410	2,126	1,858	1,708	1,067	4,882	4,709	3,525	2,376	2,013

Source: Statistiques commerciales (MOF)

**(3) Crabes**

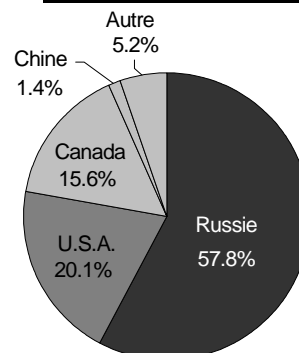
Dans la catégorie des crabes, à l'exception d'une reprise temporaire en 2003 et 2004, les importations en provenance de la Russie notre principal partenaire commercial, enregistrant 21.904 tonnes en 2010 ont été en baisse due en partie due au contrôle plus étroit sur le braconnage, (85,9% par rapport année précédente). Cependant, la Russie reste notre plus important partenaire commercial, constituant environ 60% du marché total des importations de crabe. Les importations en provenance d'autres pays ont également chuté avec le volume total des importations baissant jusqu'à 36.462 tonnes (90,1% par rapport à l'année précédente).

**Fig. 9-30 : Tendances des importations des principaux partenaires: crabes**



Source: Statistiques commerciales (MOF)

**Fig. 9-31 : Parts des importations en 2010 (en termes de valeurs): crabes**



**Fig. 9-32: Principaux pays d'origines des crabes**

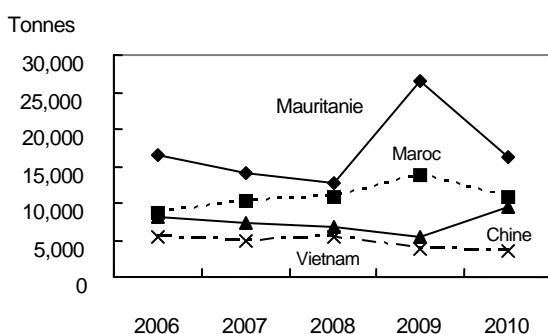
Unités: volume = tonnes, valeur = ¥ million

Pays	Volume					Valeur				
	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010
Russie	48,039	34,947	30,873	25,504	21,904	40,350	37,603	37,579	23,371	23,850
Canada	6,213	5,985	5,841	4,852	5,327	6,738	8,312	7,734	5,133	6,442
U.S.A.	5,534	3,249	5,082	4,415	4,578	8,809	6,309	9,749	6,771	8,278
Chine	4,572	193	2,553	1,012	1,580	2,662	1,099	1,182	463	575
Core du Nord	2,136	0	0	0	0	526	0	0	0	0
Autre	3,073	4,066	4,748	4,675	3,073	2,399	1,651	3,490	3,582	2,128
Total	69,567	48,439	49,098	40,459	36,462	61,484	54,974	59,735	39,319	41,274
(Pays Africains)	38	10	11	10	15	30	9	10	8	14

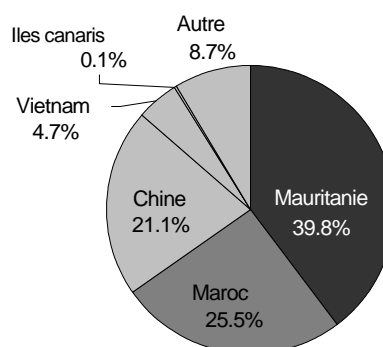
Source: Statistiques Commerciales (MOF)

**(4) Poulpe**

La Mauritanie est le partenaire commercial d'importation de poulpe le plus important du Japon (16 224 tonnes, soit 61,2% par rapport à l'année précédente), suivie par le Maroc (10 775 tonnes, contre 78,3% l'année précédente). Alors que les importations en provenance de ces deux premiers pays ont sensiblement baissé par rapport à 2009, la Chine, au troisième rang, a considérablement augmenté ses importations en 2010 à 9.425 tonnes, soit une augmentation de 170,3% par rapport à l'année précédente, couvrant ainsi la baisse des importations en provenance d'autres pays.

**Fig. 9-33 : Tendances des importations des partenaires**

Source: Statistiques commerciales (MOF)

**Fig. 9-34: Parts des importations en 2010 (en termes de valeur)****Fig. 9-35: Principaux pays d'origine: Poulpe**

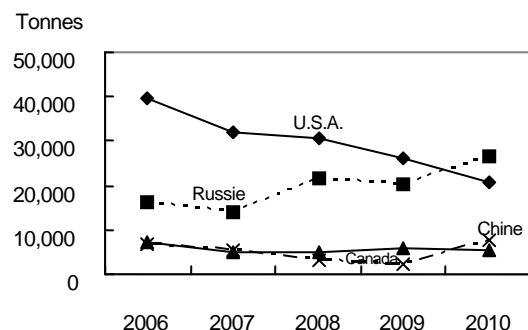
Unités: volume = tonnes, valeur = ¥ million

Pays	Volume					Valeur				
	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010
Mauritanie	16,588	13,960	12,627	26,505	16,224	11,347	11,913	11,380	13,269	10,202
Maroc	8,688	10,311	10,876	13,767	10,775	5,968	8,348	9,330	6,866	6,528
Chine	8,196	7,179	6,667	5,535	9,425	5,980	5,766	5,025	3,413	5,392
Vietnam	5,510	4,800	5,485	3,742	3,416	1,865	1,755	2,196	1,448	1,216
Les îles Canaries	2,605	395	187	48	75	1,621	285	186	21	35
Autres	6,786	10,146	8,870	6,599	4,766	3,548	6,296	6,008	2,805	2,234
Total	48,373	46,791	44,712	56,196	44,682	30,329	34,363	34,124	27,822	25,607
(Pays Africains)	29,106	26,179	25,977	41,502	28,227	19,725	21,629	22,632	20,592	17,305

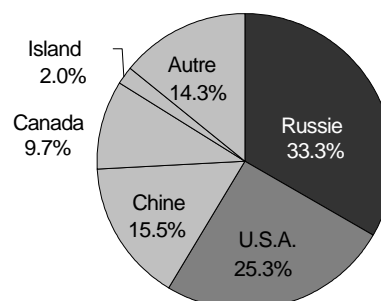
Source: Statistiques commerciales (MOF)

**(5) Œufs de poissons**

En termes d'importations d'œufs de poisson, les États-Unis sont restés le partenaire commercial le plus important jusqu'en 2009. Cependant, les importations de la Russie ont excédées celles des états Unis en 2010 avec 26.704 tonnes du volume des importations (132,3% par rapport à l'année précédente) ; au premier rang dans cette catégorie. En outre, les importations en provenance de Chine ont augmenté de façon spectaculaire marquant une croissance de 321,9% par rapport à 2009.

**Fig. 9-36 Tendances des importations des principaux partenaires**

Source: Statistiques commerciales (MOF)

**Fig. 9-37: Parts des importations en 2010 (en termes de valeur)****Fig. 9-38: Principaux pays d'origines: Œufs de poissons**

Unités: volume = tonnes, valeur = ¥ million

Pays	Volume					Valeur				
	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010
Russie	16,369	13,751	21,592	20,190	26,704	16,391	15,567	27,793	18,724	21,354
U.S.A.	39,676	32,191	30,654	26,201	20,634	47,812	35,510	42,353	27,325	16,223
Chine	6,643	5,276	3,365	2,412	7,765	7,413	6,384	4,722	2,936	9,965
Canada	7,052	4,885	4,868	5,722	5,341	7,895	7,117	7,511	7,993	6,260
Island	2,727	4,196	3,104	1,154	2,371	1,273	2,282	1,893	731	1,265
Autres	16,304	18,927	13,122	12,926	7,384	25,558	30,234	21,275	17,867	9,153
Total	88,770	79,226	76,706	68,605	70,199	106,341	97,094	105,547	75,576	64,219
(Pays Africains)	90	80	58	33	15	38	36	28	18	7

Source: Statistiques commerciales (MOF)

### 3. Part de marché des importations du Japon

La consommation intérieure de fruits de mer au Japon a longtemps été soutenue par une demande constante due à la tradition. Cependant, les baisses accentuées des taux de natalité, le vieillissement de la société, ainsi que l'occidentalisation de notre alimentation, ont contribué à la baisse de la consommation de fruits de mer.

D'une part, il y a une préoccupation croissante concernant la diminution des ressources marines tandis que d'autre part la demande des fruits de mer est en croissance due à l'engouement pour la cuisine japonaise dans les pays émergents comme la Chine. Le Japon ne voit pas seulement la faible croissance de la consommation de fruits de mer, mais aussi le pouvoir d'achat en baisse dans un marché de fruits de mer mondiale de plus en plus concurrentiel.

Un exemple parfait est le thon. Il y a eu quelques conférences internationales influentes au sujet de la réglementation sur la pêche au thon. Une telle tendance mondiale ne devrait que croître, ce qui place le Japon dans une situation très délicate. Les importations de fruits de mer dans l'ensemble, représentent environ la moitié des importations de l'ensemble du marché, environ 51,6% en 2008. Bien que les importations sur le marché japonais soit progressivement en baisse. Cela n'est pas dû à l'augmentation de la capacité de production nationale, mais est imputable à la diminution de la consommation intérieure ainsi que la baisse de la compétitivité sur le marché international.

**Fig. 9-39: Parts des Importations au Japon**

Unités: tonnes

Statistiques	2004	2005	2006	2007	2008
	Production locale	5,178	5,152	5,131	5,102
Volume des importations	6,055	5,782	5,711	5,162	4,851
Volume des exportations	631	647	788	815	645
Augmentation des stocks	83	86	162	△101	△170
Consommation locale	10,519	10,201	9,892	9,550	9,404
Parts des importations	57.6%	56.7%	57.7%	54.1%	51.6%

Source: Bilan alimentaire, Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche

#### 4. Contexte de l'évolution du volume des importations et d'autres tendances

Au Japon, les produits de fruits de mers transformés comme le jambon et la saucisse profitent d'une demande plus stable que les fruits de mer eux-mêmes. Les fabricants de font la promotion de la vente de produits de mers transformés en faisant appel à son image saine et en s'engageant activement dans des campagnes de promotion. Alors que les aliments transformés bénéficient d'une demande constante, la consommation de poissons et de fruits de mer a tendance à baisser.

Cependant, il y a une autre inquiétude non seulement en ce qui concerne les poissons et les fruits de mer destinés à la consommation directe, les poissons qui sont transformés en produits ne seront pas disponibles pour les consommateurs japonais à l'avenir. Cette préoccupation est due à la demande croissante de produits alimentaires japonais parmi les nations émergentes comme la Chine, ainsi que l'Amérique du Nord et en Europe, où la cuisine japonaise est en plein essor. Aussi, les produits de mers transformés tels que les croquettes de poisson (appelé en japonais kamaboko) sont en train de gagner en visibilité sur le marché mondial.

### V. Distribution Locale

#### 1. Pratiques commerciales, Etc.

La plupart des fruits de mers, à la fois nationaux et importés, est généralement distribué de deux façons principales: dans la première, les fruits de mer frais sont vendus aux magasins de détail, tels que les super marchés, par des grossistes opérant dans le secteur de la consommation, qui atteint alors le consommateur. La seconde façon, fruits de mer frais est vendu directement à des détaillants ou fabricants de denrées alimentaires transformés, sans passer par le marché de gros. Il y a un nombre croissant de cas où les fruits de mer sont distribués aux gros consommateurs tels que les fabricants d'aliments transformés, sans passer par le marché de gros.

#### 2. Situations du marché intérieur

Etant une nation insulaire, les fruits de mer, ainsi que les produits de mer transformés, ont longtemps fait partie intégrante du mode de vie japonais. Cependant, avec l'impact de la baisse du taux des naissances et le vieillissement accéléré d'une société, la consommation intérieure ainsi que les importations de fruits de mer ont tous deux, tendance à baisser (voir Fig. 9-39). Selon l'enquête sur le revenu familial et les dépenses effectuées par le ministère des Affaires intérieures et des Communications, les achats annuels de fruits de mer ont diminué et la proportion des fruits de mer dans la dépense totale des aliments a baissé de 9,5% en 2006 à 8,6% en 2010 (se référer à la fig. 9-40). Les facteurs contribuant à cette baisse sont: les avancées de l'occidentalisation de l'alimentation, moins de temps alloué à la cuisine et le prix relativement élevé des fruits de mer par rapport à la viande. Les fruits de mer frais sont en plus grande proportion en ce qui concerne les types de fruits de mer que les consommateurs achètent, ils représentent environ 60% du total.

**Fig. 9-40: Les variations des achats annuels de fruits de mer par ménage et par élément (2010)** Unités: yen

	Fruits de mer					Pourcentage du total
	Frais	Salé, séché	pâte hachée	Autres fruits de mer transformés		
2006	74,652	44,493	13,901	7,267	8,991	9.5%
2007	74,645	44,284	13,915	7,384	9,062	9.5%
2008	72,752	42,201	13,804	7,845	8,903	9.3%
2009	70,272	40,751	13,093	7,700	8,728	9.0%
2010	67,055	38,645	12,564	7,370	8,476	8.6%

Source: Recensement annuel sur les ménages par le ministère des Affaires intérieures et des Communications

\* Les sujets sont les ménages ayant deux ou plusieurs membres de famille.

**Fig. 9-41: Montant annuel des achats de fruits de mer par ménage: classement (2010)** Unité: ¥

Classement	Produit	Montant	Ratio	Classement	Produit	Montant	Ratio
1	Thon (frais)	4,507	6.7%	6	Le poisson saumuré	2,486	3.7%
2	Salmon (frais)	3,109	4.6%	7	Oufs de morue salée	2,429	3.6%
3	Poissons hachés et cuits à la vapeur	2,594	3.9%	8	Poissons hachés et cuits à la vapeur, frit	2,124	3.2%
4	Crevettes (fraîches)	2,569	3.8%	9	Seiches (frais)	1,986	3.0%
5	Queue jaune (frais)	2,526	3.8%	10	Les poissons en conserves	1,896	2.8%

Source: Recensement annuel sur les ménages par le ministère de l'intérieur et des Communications

\* Les sujets sont les ménages ayant deux ou plusieurs membres de la famille.

### (1) Poissons frais et fruits de mer

Les fruits de mer frais à la fois pour usage domestique et commercial sont le plus souvent achetés frais et cuits à la maison ou dans les lieux respectifs de consommation. L'une des raisons pour lesquelles les consommateurs ne veulent plus manger les fruits de mer, est que cela prend beaucoup de temps au nettoyage, à la préparation et à la cuisson. Un nombre croissant de détaillants, y compris points de vente de marchandises en masse répondent à ces besoins des consommateurs en offrant à vendre des filets de poissons qui prennent moins de temps à préparer et à cuisiner.

Selon le recensement annuel sur les ménages, le type de poisson le plus acheté est le thon (frais), ce qui démontre la grande popularité du thon au Japon. Les thons sont plus souvent consommés en sashimi ou sushi plutôt que cuit. Le deuxième type de fruits de mer est le saumon (frais). Non seulement le saumon sauvage, mais aussi le saumon d'élevage qui est importé du Chili et de la Norvège. La crevette est un autre type de fruits de mer très apprécié en consommation, brute plutôt que transformé, et les achats par ménage de crevette sont assez élevés. Au Japon, la crevette est non seulement appréciée pour son goût et sa texture, mais aussi pour sa couleur rouge qui apparaît lors de la cuisson. Comme le rouge est la couleur de chance, la crevette est un ingrédient indispensable pour les aliments servis lors d'événements spéciaux tels que le nouvel An et les mariages. Lors d'occasions spéciales, les gens ont tendance à préférer les grosses crevettes telles que les homards et Ise-ebi (langoustes). Le poulpe peut être consommé frais, mais ils sont généralement vendus bouillie. À la maison, les gens apprécient le poulpe sashimi (il est appelé sashimi même si elle est bouillie, dans la mesure où il est coupé en tranches et déguster avec la sauce de soja). Le poulpe est également utilisé comme ingrédient pour un casse-croûte populaire au Japon appelé "tako-yaki" (morceaux de poulpe frit ou tako dans la pâte). "Tako-yaki" est un snack de la forme d'une bouchée, donc les tentacules ou les 'pates' de poulpe sont découpées en morceaux de 1 à 2 centimètres, qui sont ensuite utilisées. Il est également dit que les poulpes de peaux minces et moins humides sont plus appropriés pour "tako-yaki".

**Fig. 9-42: Montant annuel des achats de fruits de mer par ménage par produit (2010)**

Produits	Achats (¥)	Ratio
Thon	4,507	11.7%
saumon	3,109	8.0%
crevette	2,569	6.6%
poulpe	1,059	2.7%
coquille Saint-Jacques	1,175	3.0%
autres fruits de mer	26,226	67.9%
Total	38,645	100.0%

Source: Recensement annuel sur les ménages par le ministère de l'intérieures et des Communications

\* Les sujets sont les ménages ayant deux ou plusieurs membres de famille.

## (2) Fruits de mer transformés

Les aliments transformés à l'aide de fruits de mer comme le principal ingrédient comprennent les pâtes de poisson, fruits de mer transformés en conserve, jambon, viande de poisson et saucisses. Pour tous les produits, il est essentiel de prendre des mesures contre la hausse des prix de poisson en raison de l'augmentation de la demande ainsi que la raréfaction des ressources marines. Les méduses ont les ventes les plus importantes dans cette catégorie, et la plupart des produits sont faits avec du poisson blanc haché cuit à la vapeur, grillé, frit ou préparé autrement. Bien que ces produits transformés soient des plats traditionnels japonais, l'ingrédient, émincé de poisson blanc, est le plus souvent importé. De nombreux fabricants de produits alimentaires transformés font de sérieux efforts pour s'assurer de l'approvisionnement en ingrédients. Par exemple, étant donné les fluctuations du prix de la viande blanche hachée venant d'Alaska, ces fabricants ont recherché des fournisseurs d'Asie du Sud Est. Les meilleures entreprises de la catégorie fruits de mer transformés comprennent, 'Kibun Foods', 'Ichimasa' 'Kamaboko' et 'Sugiyo'. Compte tenu du fait que les fruits de mer transformés ont fait partie intégrante de la culture Japonaise pendant une longue période, il n'est pas étonnant que chaque région ait développé ses propres saveurs et produits, ce qui rend ce marché unique avec la participation de nombreuses petites et moyennes entreprises.

Quant aux fruits de mer en conserve, les poissons bleus en conserve (connu sous le nom "ao-sakana") comme les maquereaux (saba) et les sardines (iwashi) et le thon en conserve compte pour plus de 90% du marché dans cette catégorie. Les ventes de poissons bleus en conserves sont en expansion étant donné leurs contenus riches en DHA et EPA réduisant le cholestérol dans le sang. Le thon en conserve, pour son faible prix et sa polyvalence, a gagné une popularité stable sur le marché. Toutefois, compte tenu de la baisse récente de la pêche du thon et la hausse du prix des ingrédients pour la préparation des boîtes de conserve de thon comme la bonite, les fabricants ont été contraints d'augmenter les prix. Pendant que cela est vrai, les consommateurs ont tendance à exiger des produits à bas prix. Par conséquent, l'importation de thon en conserve favorable au budget ainsi que les produits des labels privés (PL) de chaînes de magasins sont vendus en réponse aux exigences des consommateurs. Les principaux producteurs de fruits de mer en conserve sont Hagoromo foods, Maruha Nichiro Foods, Nippon Suisan Kaisha (Nissui), et les aliments Inaba.

Le jambon de chair de poisson et les saucisses sont des produits qui ont une forme similaire à la saucisse de viande, mais sont fabriqués avec de la viande hachée de poisson. C'est moins cher que les saucisses à base de viande animale, ils sont donc appréciés en tant qu'alternative aux saucisses et jambon de viande. La demande de jambon et de saucisses de chair de poisson est en pleine expansion en raison de son faible prix ainsi que l'augmentation de ces types de produits qui plaisent aux consommateurs à cause de leurs contenus riches en calcium et DHA qui sont bien pour la santé. Les producteurs dans cette industrie comprennent non seulement les grands producteurs de conserve de fruits de mer tels que Nippon Suisan Kaisha et Maruha Nichiro Foods, mais aussi les fabricants de viande transformés tels que les produits Marudai.

La bonite a longtemps été utilisée dans la cuisine japonaise de plusieurs façons. Un produit transformé de bonite, appelé 'katsuo-bushi' est le paquet de flocons de bonites qui sont cuits et séchés, et souvent vendus en emballages individuels communément appelés 'katsuo-pack'. Des entreprises comme Yamaki, Marutomo et Ninben produisent les produits katsuo-bushi. Bien que les ventes de katsuo-bushi aient été en baisse, il reste un produit indispensable dans la cuisine japonaise. Comme aucun autre poisson ne peut remplacer le katsuo ou la bonite pour la préparation des produits katsuo-bushi, ce marché suit l'évolution des prix de la bonite.

Les produits de saumons en conserve sont le saumon fumé et les flocons de saumon. Les ventes de saumons fumés ont augmenté lorsque le saumon fumé à base de truite saumonée au Chili, moins cher que celui de Norvège, a été mis sur le marché. Cela a été possible grâce à la culture de truite saumonée qui a commencé au Chili dans les années 1990. Le plus important producteur dans cette catégorie est 'Sanyo Foods', qui produit et vend du saumon fumé. Le deuxième grand producteur, 'San Francisco négociation Japon', importe et vend essentiellement des produits de saumon fumé au Chili. Le saumon fumé est consommé de différentes façons ; dans les mets servis dans les restaurants ainsi que dans les sandwichs et les salades. Les flocons de saumon sont des produits à base de chair de saumon grillé ou cuit à la vapeur divisée en flocons, et sont souvent consommés avec du riz. Étant donné que ce produit est conçu pour accompagner la nourriture japonaise, beaucoup de ces produits utilisent des ingrédients locaux (principalement de Hokkaido).

Pour les produits de mer surgelés frits, les crevettes, les calmars, les huîtres et les poissons blancs sont les plus couramment utilisés. Comme les crevettes, les calmars et les huîtres ne peuvent être remplacés par d'autres fruits de mer, la quantité de la pêche et les prix sont des facteurs ont des impacts importants. Les principaux pays de production de crevettes utilisés dans les produits congelés sont la Thaïlande, le Vietnam et l'Indonésie. De plus en plus de régions commencent à cultiver les crevettes de pattes blanches à bas prix



(Penaeus vannamei). Les grands producteurs de cette catégorie comprennent les principaux producteurs de fruits de mer en conserve tels que Nippon Suisan Kaisha, Maruha Nichiro et Kyokuyo, ainsi que les principaux producteurs d'aliments congelés comme TableMark, et les aliments SK. Parmi les produits de mer frits et surgelés, les poissons blancs surgelés utilisent l'Alaska Pollock (sukeso-tara), la morue du Pacifique (ma-dara), et le hoki de Nouvelle-Zélande ou whiptail. Parce que différents types de poissons peuvent être utilisés pour faire frire le poisson congelé blanc, il dispose de plus d'ingrédients par rapport aux autres produits de mer surgelés frits à l'aide d'un seul ingrédient. Cela contribue aux grandes ventes de produits à base de poisson blanc dans la catégorie des fruits de mer frits surgelés. Le saumon et les pétoncles sont également utilisés pour produire les fruits de mer frits surgelés.

- \* Les produits de marque privée (PL) sont ceux pour lesquels une entreprise de vente au détail ou une entreprise de grossiste est impliqué dans le développement du et les étiquettes sont sous sa propre marque. La publicité ou une manipulation par un grossiste n'est pas nécessaire, et les articles peuvent donc être moins coûteux que les marques des producteurs. Marque nationales (NB) des produits, quant à lui, sont ceux qui sont développés et commercialisés par les fabricants.

**Fig. 9-43: Variations des ventes des fruits de mer en transformés**

Unités: tonnes

Produit	2006	2007	2008	2009	2010 (prévision)
Pate de poissons transformés	554,000	525,000	504,000	480,500	474,800
Poisson bleu en conserve	59,200	60,400	60,600	63,400	61,400
Thon en conserve	53,500	52,300	51,500	51,400	51,300
Autres fruits de mer en conserve	11,400	10,400	9,800	7,700	8,200
La chair de poisson au jambon et au saucisse	64,800	65,000	70,800	71,500	72,200
Flocons de bonite séchée	46,300	44,700	44,000	43,900	42,200
Saumon fumé	5,400	5,300	5,050	4,900	4,750
Flocons de saumon	—	—	—	4,000	3,980
Poissons blancs Congelés / Produits de mer frits surgelés	74,100	72,600	63,500	59,200	57,400
Crevettes gelés frites	23,300	22,800	22,300	20,400	20,200
Huîtres frites gelés	14,800	14,700	13,900	13,500	13,100
Calmars frites gelés	9,500	9,300	8,950	7,750	7,550
fruits de mer frits réfrigérés	8,900	8,800	8,200	7,500	7,200

Source: 2011 Guide du marketing des denrées alimentaires No. 2, 2011 Guide du marketing des denrées alimentaires No. 5, Fuji Keizai

### 3. Réseaux de Distribution

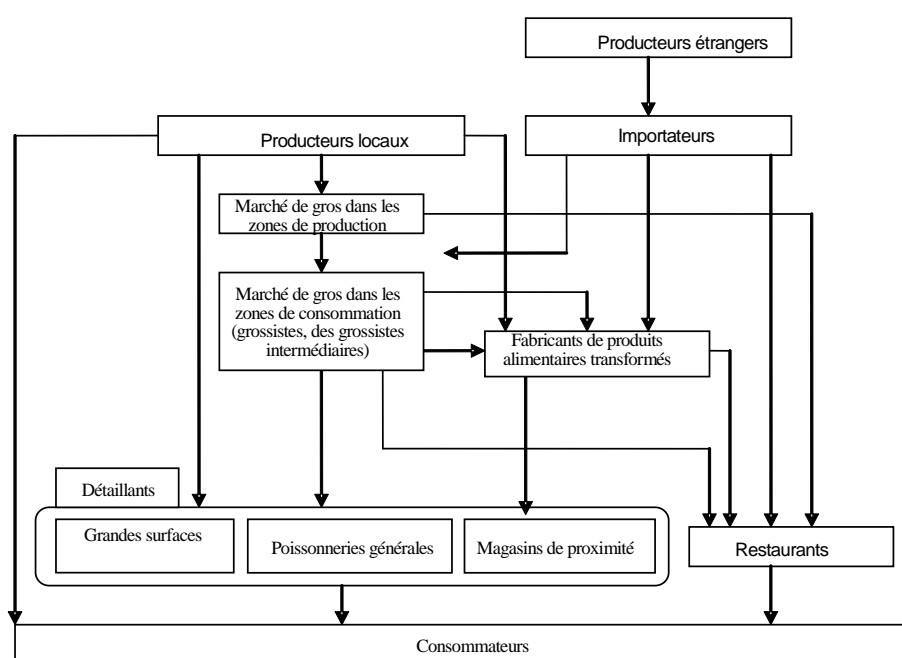
#### (1) Poissons frais et fruits de mer

Le canal de distribution des fruits de mer a été selon la loi, du lieu de production aux grossistes, des grossistes aux intermédiaires puis aux détaillants. Toutefois, compte tenu de la modification de la loi qui stipule ce flux en 2005, les producteurs peuvent maintenant vendre directement aux détaillants de fruits de mer, aux restaurants, et aux consommateurs individuels sans l'agence de grossistes et grossistes intermédiaires. Compte tenu des changements, le pourcentage de fruits de mer traitée par le biais des marchés de gros dans les domaines respectifs de la consommation diminue d'année en année, enregistrant 60% en 2007, selon le rapport sur les marchés de gros préparé par le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche. En général, puisque les fruits de mer sont de différents types et tailles, ils sont d'abord triés par type et taille au marché local où ils sont déchargés, puis expédiés aux différents marchés tels que le marché centrale de gros de Tokyo (également connu sous le nom marché Tsukiji), le marché centrale de gros de Nagoya, et le marché municipale centrale d'Osaka. Sur les marchés de gros centraux, les fruits de mer recueillis sont vendus aux enchères par les grossistes et les grossistes intermédiaires, puis expédiés vers des magasins de détail et des restaurants. Un nombre croissant de grands clients tels que les chaînes de distribution de denrées alimentaires et les entreprises de transformation des aliments achètent une certaine quantité de fruits de mer directement auprès des producteurs et achètent une autre partie au marché afin de s'assurer d'un approvisionnement stable et de réduire les coûts.

## (2) Produits de mer transformés

En ce qui concerne l'importation de produits de mer transformés, ils sont généralement fournis aux fabricants de transformation des aliments, des magasins de détail et des chaînes de transformation de denrées alimentaires, des chaînes et des grossistes de denrées alimentaires commerciaux au Japon par les importateurs comme les entreprises d'importation. Pour les aliments congelés, il y a des cas où le traitement et le conditionnement sont effectués avant d'être importé au Japon. Récemment, il y a eu un grand nombre de cas où les produits de mer transformés tels que les produits salés et séchés sont fournis directement aux consommateurs par les producteurs.

**Fig. 9-44: Réseaux de distribution des fruits de mer et aliments transformés**



Source: Données de recherche Fuji Keizai

### 3. Questions et considérations pour pénétrer le marché japonais

Pour l'importation des produits de mer transformés au Japon, il est nécessaire de s'assurer que les produits sont conformes aux normes établies par la Loi sur l'hygiène alimentaire. En outre, pour les fruits de mer cultivés, il est nécessaire de s'assurer qu'aucun antibiotique de synthèse interdit au Japon n'est utilisé et qu'ils répondent aux normes de résidus.

Aussi, Pour de la première entrée sur le marché Japonais, il serait sage de travailler avec des entreprises d'importation qui ont l'expertise dans le traitement des fruits de mer et des fruits de mer transformés dans le but de préparer efficacement tous les documents requis pour l'importation, ainsi que les communications avec les clients potentiels.

Pour les fabricants japonais des aliments transformés, maintenir des livraisons stables d'ingrédients de fruits de mer est leur principal défi, c'est donc un secteur d'activité à fort potentiel de croissance.

#### <Expositions>

**Fig. 9-45: Expositions pour les fruits de mer et les aliments transformés**

Produits alimentaires	FOODEX	
	<a href="http://www3.jma.or.jp/foodex/ja">http://www3.jma.or.jp/foodex/ja</a>	TEL: +81-3-3434-3453
	Salon sur les supermarché	
	<a href="http://www.smts.jp">http://www.smts.jp</a>	TEL: +81-3-5209-1056

Exposition sur les fruits de mer et produits transformés	Foire international des fruits de mer & technologie	
	<a href="http://www.exhibitiontech.com/seafood/">http://www.exhibitiontech.com/seafood/</a>	TEL: +81-3-5775-2855

## 5. Les cas de défaillance

En 2007, les palourdes et les palourdes Agemaki (*Sinonovacula constricta*) ont été importés de la Corée lorsqu'un insecticide appelé l'endosulfan a été détecté en quantité élevés supérieures aux normes de sécurité. Dans la même année, les antibiotiques synthétiques appelés vert de malachite ont été détectés dans des produits (filet) à base de maquereaux transformés (saba) importés de Chine. Ces incidents ont conduit à une diminution drastique de l'importation de ces produits.

## 6. Associations d'importateurs et organisations connexes

### Fig. 9-46: Fruits de mer et associations des transformateurs d'aliments et organisations connexes

Association des pêcheurs du Japon <a href="mailto:japan@suisankai.or.jp">japan@suisankai.or.jp</a>	<a href="http://www.suisankai.or.jp">http://www.suisankai.or.jp</a> TEL: +81-3-3585-6681
Association des cooperatives nationales et de traiteur de calmars <a href="mailto:info@zen-ika.com">info@zen-ika.com</a>	<a href="http://www.zen-ika.com/index.html">http://www.zen-ika.com/index.html</a> TEL: +81-3-3834-3731
Fédération nationale des coopératives des fabricants de poissons hachées et cuits à la vapeur <a href="mailto:info@zenkama.com">info@zenkama.com</a>	<a href="http://www.zenkama.com/">http://www.zenkama.com/</a> TEL: +81-3-3851-1371
Fédération Nationale des coopératives de producteurs de fruits de mer transformés <a href="mailto:zensui@soleil.ocn.ne.jp">zensui@soleil.ocn.ne.jp</a>	<a href="http://www.zensui.jp/">http://www.zensui.jp/</a> TEL: +81-3-3662-2040
Association des commerçants de poisson du Japon <a href="mailto:fish@jfta-or.jp">fish@jfta-or.jp</a>	<a href="http://www.jfta-or.jp/">http://www.jfta-or.jp/</a> TEL: +81-3-5280-2891